

05/09/2023

Rapport sur les mesures de protection d'espèce protégée qui seront mises en place dans le cadre de la réhabilitation thermique de logement des résidences Clésence dans les communes de : Marle, Guise, Le Nouvion en Thiérache.



Photo ©Jean Paul

Rédigé par : **Damien VILLOTTA**
Responsable de projets Nature en Ville
LPO Nord

Table des matières

Eléments de contexte.....	2
Présentation de Clésence	4
Principe général de réhabilitation thermique :.....	5
MESURES COMPENSATOIRES DE PROTECTION PREVUES	6
A - Recensement des colonies d’hirondelles et des points d’eau	6
B - Phasage des travaux adapté à la phénologie des hirondelles	6
C - Ratio de compensation nids artificiels ou support à construction	9
D - Repérage accès à l’eau et aux matériaux de construction.....	12
E - Suivi de l’évolution des colonies et de la mise en place des mesures compensatoires	13
F – Mesures de sensibilisations des résidents à la protection des Hirondelles de fenêtre.....	14
Schéma de référence du mode opératoire utilisé :	17
Inventaire des différents sites le 21/12/2022 et 12/07/2023	18
Recherche Chiroptère.	18
Site de MARLE.....	20
Plan d’installation prévisionnel résidence Mozart : 29 dispositifs au global.....	27
Plan d’installation prévisionnel résidence Beethoven et Chopin : 6 dispositifs au global.....	30
Plan d’installation prévisionnel résidence L Armstrong : 4 dispositifs	31
Site de GUISE	34
Plan d’installation prévisionnel résidence Voltaire à Guise : 14 dispositifs au global	38
Site de Le NOUVION en THIERACHE.....	42
Plan d’installation prévisionnel sur les 5 résidences : Eglantines, Dahlias Anémones, Coquelicots et bleuets : 20 dispositifs au global	48
Annexe 1 : Ligue pour la Protection des Oiseaux du Nord.....	53
Annexe 2 : ASPECT JURIDIQUE	56
Procédure avec la DDTM.....	58
Annexe 3 : Ecologie de l’hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbicum</i>).	60
Deux espèces d’hirondelles anthropophiles : une à l’intérieur l’autre à l’extérieur du bâti !.....	63

Eléments de contexte

La société Eiffage Construction Picardie opérant pour le compte du bailleur social « Clésence » a sollicité la Ligue pour la Protection des Oiseaux du Nord (LPO Nord) le 13 décembre 2022, pour l'accompagner sur un diagnostic et un plan d'action en vue de travaux de rénovation énergétique sur des bâtiments ou sur certains des nids d'Hirondelles de fenêtre (*Delichon Urbicum*) ont été repérés.

L'opération de lutte contre la précarité énergétique des logements sur le parc résidentiel du bailleur social « Clésence » se déroule sur le département de l'Aisne sur plusieurs centaines de logements répartis sur plusieurs communes du département.

Le bailleur est contraint réglementairement de réaliser des travaux de rénovation thermique sur son parc immobilier avant 2025 pour les résidences les moins isolées.

L'isolation prévue dans le cadre des travaux de réhabilitation thermique se fait par l'extérieur du logement de ce fait, il n'existe donc pas de solution alternative pour la réalisation de ces travaux, à une demande de dérogation pour la destruction des nids d'hirondelle de fenêtre présents sur les bâtiments à rénover.

Cette opération inclue des travaux de désamiantage, d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) et des changements des menuiseries extérieures telles que les fenêtres ; ce qui contraint à la dépose des nids d'hirondelles présents et à une demande de dérogation via le cerfa n° 13 614*01 en vue de la destruction de nids d'Hirondelle de fenêtre (*Delichon Urbicum*), qui est une espèce protégée par la loi.

Dans le cadre de ces travaux un premier diagnostic des bâtiments a été réalisé le 21 décembre 2022 par Damien VILLOTTA Responsable de projets Nature en Ville de la LPO Nord accompagné de Mr. Anthony BUSNEL Directeur d'exploitation d'Eiffage Construction Picardie sur les résidences concernées ; qui sont réparties sur 3 communes du département de l'Aisne : **Marle, Guise et le Nouvion en Thiérache.**

Un deuxième passage a été réalisé par Grégory Brouilliard de la LPO Oise en période estivale le 12 juillet 2023 dernier afin d'actualiser le nombre de nids occupés en période de reproduction sur chacun des bâtiments.

Ce rapport présente le détail des diagnostics et des mesures prévues pour la préservation des colonies d'Hirondelle de fenêtre (*Delichon Urbicum*) par résidences pour chacune des communes : **Marle, Guise et le Nouvion en Thiérache.**

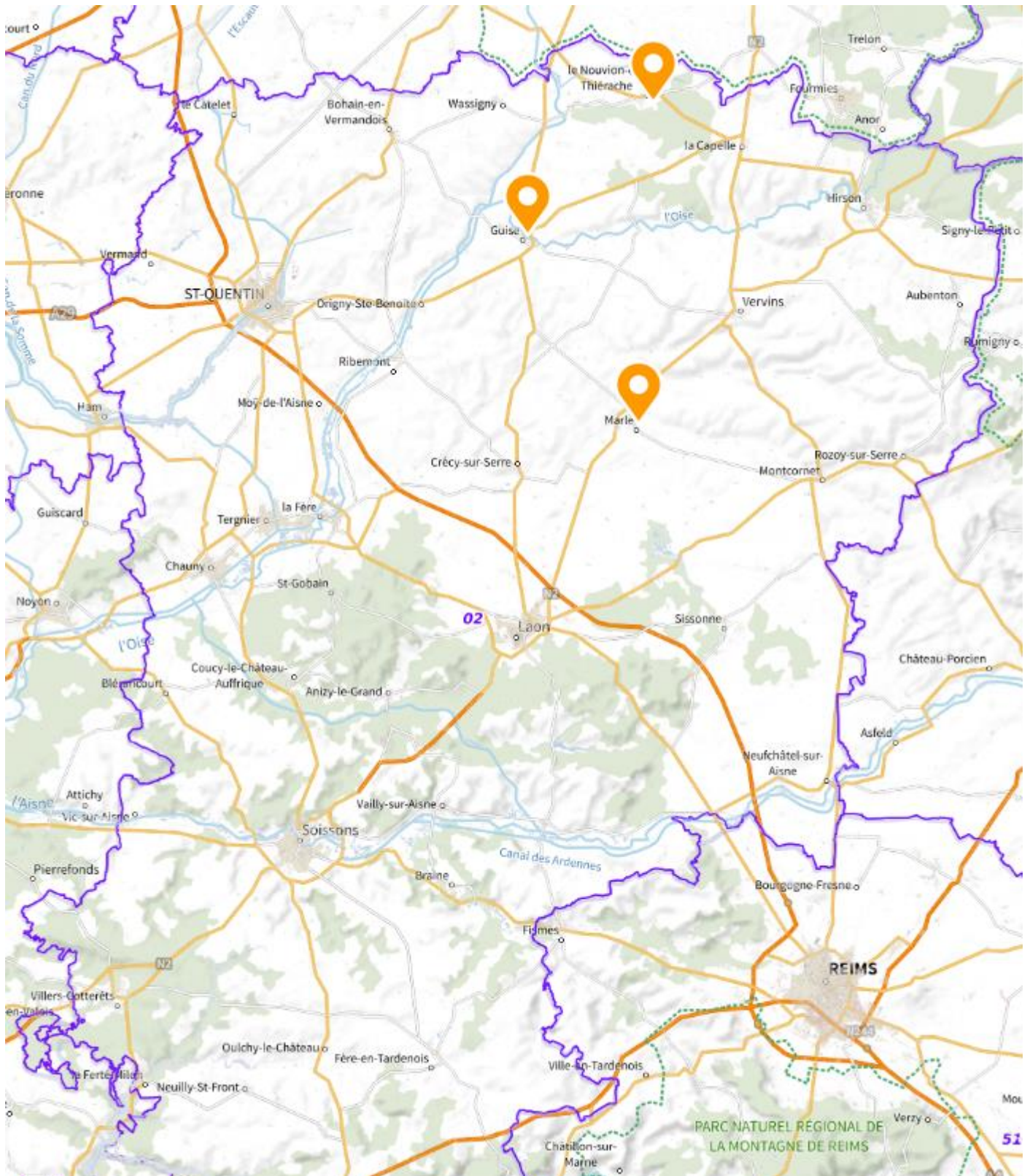
LPO Nord

Association déclarée sous le N° W59 300 3636

N° SIRET : 800 986 820 00036 - Code NAF : 94.99Z

Siège social: 27 rue Jean BART – 59000 Lille

Tél. : 06 56 84 19 92 • <http://nord.lpo.fr> • nord@lpo.fr



Localisation des 3 communes sur le nord du département de l'Aisne. ou se dérouleront les opérations

LPO Nord

Association déclarée sous le N° W59 300 3636

N° SIRET : 800 986 820 00036 - Code NAF : 94.99Z

Siège social: 27 rue Jean BART – 59000 Lille

Tél. : 06 56 84 19 92 • <http://nord.lpo.fr> • nord@lpo.fr

Présentation de Clésence

Avec un patrimoine de près de 50.000 logements permettant de loger plus de 90.000 personnes, Clésence, Entreprise Sociale de l'Habitat (ESH), est un acteur clé du logement abordable et durable dans les Hauts-de-France et le nord de l'Île-de-France. Deuxième filiale du groupe Action Logement en régions, Clésence compte plus de 700 collaborateurs.

Un objectif : Proposer à tous un logement responsable et intégré à son territoire

Mobilisée sur les enjeux de construction durable, Clésence s'est donnée pour mission de proposer à tous un logement responsable et intégré à son territoire.

Construire et rénover dans une démarche durable et environnementale.

Clésence occupe une place importante dans le secteur du logement abordable et durable et plus largement dans la production immobilière en Hauts-de-France et en Île-de-France. Cette position donne à Clésence à la fois la responsabilité et la capacité de se saisir des grands enjeux sociétaux, économiques et environnementaux portés par les partenaires sociaux.

Parmi ces enjeux, figure la transition environnementale, avec la nécessité d'améliorer la performance énergétique et carbone des constructions neuves, des « acquisitions-améliorations » et des réhabilitations.

Clésence s'est inscrite depuis de nombreuses années dans une démarche de développement durable pour la production de ses programmes d'habitat.

A ce titre, la grande majorité de sa production en logements familiaux est certifiée selon le référentiel NF HABITAT HQE (CERQUAL) ou BEE+ PRESTATERRE.

Les 3 grands items de ces référentiels, reconnus comme les 3 piliers du Développement Durable :

- Qualité de vie
- Respect de l'Environnement
- Performance économique

LPO Nord

Association déclarée sous le N° W59 300 3636

N° SIRET : 800 986 820 00036 - Code NAF : 94.99Z

Siège social: 27 rue Jean BART – 59000 Lille

Tél. : 06 56 84 19 92 • <http://nord.lpo.fr> • nord@lpo.fr

Principe général de réhabilitation thermique :

Suite à la loi Climat et résilience de 2021, les propriétaires de passoires thermiques sont dans l'obligation de rénover thermiquement leurs logements ; ce qui constitue une raison impérative d'intérêt public majeur qui justifie la demande de dérogation conformément à l'article L411-2-4° du code de l'environnement.

Dès 2025, le bailleur sera interdit de louer les logements de son parc immobiliers les moins bien isolés (classé étiquette G) et dès 2028 pour le reste des passoires énergétiques (classées étiquette F). Il est donc essentiel que le bailleur intervienne dès maintenant afin de pouvoir rester dans le cadre réglementaire de loi et fournir un confort énergétique suffisant à ses locataires.

Pour cela, les travaux d'ITE, de changement de menuiseries extérieures, de couverture, d'étanchéité et d'isolation des combles sont indispensables pour que le bailleur puisse arriver aux objectifs fixés par la loi Climat.

Ce sont des travaux conséquents, réalisés sur une période relativement longue et de ce fait pouvant nécessiter la dépose de nids d'espèces protégées et déborder sur la période de reproduction de ces mêmes espèces protégées.

L'objectif est de réduire les consommations d'énergie et d'atteindre à minima le niveau D de l'étiquette énergétique du diagnostic de performance (DPE) selon le nouveau mode de calcul applicable au 01/07/2021 et dans le respect des 3 conditions suivantes :

- Une valeur inférieure à 215 kWhEP/m²Shab.an pour l'étiquette énergétique ;
- Un gain d'au moins 35% sur la consommation initiale ;
- Une valeur inférieure à 35 kgeqCO₂/m²Shab.an pour l'étiquette climat.

Principe général de réhabilitation thermique :

Les immeubles recevront un traitement de l'enveloppe (Isolation / Menuiseries / ...) et des systèmes (Production ECS / Chauffage / Ventilation) selon les préconisations émises dans le présent programme qui tient compte des dernières campagnes de travaux réalisés par Clésence dans le cadre de l'entretien et de la maintenance de son patrimoine.

Le groupement s'assurera de la cohérence du programme avec l'atteinte des performances énergétiques et est libre de proposer des optimisations ou variations garantissant l'atteinte de l'objectif.

LPO Nord

Association déclarée sous le N° W59 300 3636

N° SIRET : 800 986 820 00036 - Code NAF : 94.99Z

Siège social: 27 rue Jean BART – 59000 Lille

Tél. : 06 56 84 19 92 • <http://nord.lpo.fr> • nord@lpo.fr

MESURES COMPENSATOIRES DE PROTECTION PREVUES

A - Recensement des colonies d'hirondelles et des points d'eau

En complément du premier inventaire des nids en période hivernale réalisé le 21 décembre 2022, un recensement exhaustif des nids d'hirondelles occupés en période de reproduction a été réalisé le 12 juillet 2023 sur les logements et à l'échelle du quartier, ainsi que le contrôle de la présence éventuelle d'autres espèces protégées comme le Martinet noir (*Apus apus*) ou le Moineau domestique (*Passer Domesticus*) en période de reproduction.

Il s'avère que sur les résidences des 3 sites, la présence de Martinet noir (*Apus apus*) et de Moineau domestique (*Passer Domesticus*) nicheurs n'a pas été constaté sur les trois sites prospectés.

Une recherche cartographique des points d'accès à l'eau et à la boue sur chacun des sites, a permis de vérifier l'accès aux matériaux pour les oiseaux durant la période de reproduction et ainsi d'exclure le recours à des bacs à boue en mesures compensatoires.

B - Phasage des travaux adapté à la phénologie des hirondelles

La gestion du planning de réhabilitation thermique des logements est sous contrainte de temps : environ 1 an de délai de travaux et est variable selon les sites.

Le programme des travaux extérieurs sur chacun des sites, tiendra compte des périodes de présence des oiseaux sur les bâtiments des résidences concernées, mais certains travaux pourraient être amenés à déborder sur la période de retour des oiseaux.

Le principe est de maximiser les travaux en dehors de la période de reproduction autant que faire se peut et d'avoir mis en place avant le 1^{er} avril 2024 les nichoirs artificiels sur chacune des résidences en travaux sur les bâtiments terminés ou sans travaux durant la période de nidification ; ceci afin que les oiseaux puissent disposer de support pour la nidification dans le périmètre de la colonie à leurs retours de migration.

La pose des nichoirs étant à privilégier sur les zones où la colonie est concentrée en respectant l'orientation et qui garantissent une tranquillité durant la saison de reproduction, c'est-à-dire à distance suffisante des travaux (30mètres)

Prévisionnel fin de travaux par site :

1. Marle : 2024 (délai de travaux 14 mois)
2. Guise : Mi-Septembre 2023 (délai de travaux 7 mois)
3. Le Nouvion en Thiérache : Avril 2024 (délai de travaux 12 mois)

Auquel il convient d'ajouter 3 à 4 mois de délai pour la demande de dérogation.

Il est convenu de respecter les principes suivants :

- Privilégier les travaux extérieurs sur les façades durant la période hivernale
- Aucun démarrage de travaux de réhabilitation durant la période de reproduction (d'Avril au mois d'Août en 2024), sur les façades des logements possédant des nids qui seraient occupés ; ainsi que sur les façades des logements à proximité immédiate.

Respect d'une zone de « non intervention » dans un rayon de 30 mètres autour des nids naturels ou artificiels occupés par les hirondelles, afin de ne pas perturber la nidification.

-Les travaux extérieurs sur les façades des logements où se trouvent les nids peuvent être réalisés de septembre à mars sous conditions d'être terminés au 1er avril de l'année 2024. Durant la période de reproduction les travaux sur un lotissement ne peuvent démarrer que si des nids artificiels ou « liserés de reconstruction » sont installés en mesures compensatoires sur ces mêmes logements ou sur des logements à proximité dans un rayon de 100 mètres.

- Le changement des menuiseries extérieures sur certaines résidences peut être effectué par l'intérieur sans échafaudage lorsque la façade dispose de garde-corps. Il s'agit essentiellement de travaux de visserie réalisés par l'intérieur du logement ; ces travaux moins dérangeants pour les oiseaux **pourront être réalisés à discrétion** selon la proximité et l'occupation des nids durant la période de reproduction.

- Les nids artificiels ou supports à construction doivent être installés au plus près des nids détruits lors des travaux, à des conditions de hauteur et d'exposition comparables.

La période de travaux à privilégier pour ne pas perturber les oiseaux est donc durant la période d'hivernage, soit de septembre 2023 à fin mars de l'année 2024.

LPO Nord

Association déclarée sous le N° W59 300 3636

N° SIRET : 800 986 820 00036 - Code NAF : 94.99Z

Siège social: 27 rue Jean BART – 59000 Lille

Tél. : 06 56 84 19 92 • <http://nord.lpo.fr> • nord@lpo.fr

Phénologie des hirondelles

La majorité des hirondelles sont migratrices et vont passer l'hiver en milieu tropical ou équatorial. Le retour des oiseaux d'Europe occidentale a lieu dès la mi-mars et se poursuit en avril ; les oiseaux sont fidèles à leurs lieux de naissance.

Le mâle arrive généralement le premier, le territoire de nidification est réoccupé. En fin de saison, les rassemblements postnuptiaux sur les fils, très visibles dans les villages, préludent au départ en migration qui a lieu en septembre et se poursuit début octobre.

Figure 1 : Calendrier d'activité pour les hirondelles



Source Cahier technique Hirondelles et Martinet LPO Île-de-France



© LPO Limousin rassemblement avant migration

A noter qu'avec le dérèglement climatique les hirondelles arrivent plus tôt : parfois dès fin mars de l'année dans le Nord et certaines peuvent rester jusque mi-septembre.

LPO Nord

Association déclarée sous le N° W59 300 3636

N° SIRET : 800 986 820 00036 - Code NAF : 94.99Z

Siège social: 27 rue Jean BART – 59000 Lille

Tél. : 06 56 84 19 92 • <http://nord.lpo.fr> • nord@lpo.fr

C - Ratio de compensation nids artificiels ou support à construction

Afin d'optimiser la visibilité des nids et conforter la dynamique de population de la colonie d'hirondelle de fenêtre ; la LPO Nord préconise de positionner **2 nids artificiels ou « liserés de reconstruction » par nid détruit en mesure compensatoire lorsque la colonie compte moins de 10 nids et 3 nids artificiels ou « liserés de reconstruction » pour 2 nids détruits pour les colonies supérieur à 10 nids afin de pas surcharger les façades des bâtiments ce qui nuiraient à l'acceptabilité**

Des planches anti-déjection sont également à prévoir afin d'augmenter l'acceptabilité auprès des locataires ou résidents.



©Francis Flinois Nids artificiels occupés



Planches anti-déjection



Exemple de nids en béton bois pour l'Hirondelles de fenêtre

Quels sont les avantages des nids artificiels ?

1. Ils peuvent aider à fixer les hirondelles sur un bâtiment où elles sont les bienvenues. Leurs nids n'y seront pas détruits.
2. Ils permettent aux hirondelles de nicher là où les hirondelles ne trouvent pas toujours la boue nécessaire à la construction de leur nid.
3. Les hirondelles peuvent commencer à y nicher dès leur retour de migration. Elles pourront ainsi plus aisément mener une seconde nichée.
4. Les nids artificiels permettent de faire revenir les hirondelles après la destruction éventuelle des nids naturels (à la suite de travaux de ravalement de façade par exemple).
5. Ils permettent la nidification d'hirondelles sous les corniches en PVC d'où les nids naturels se détachent trop souvent, causant la mort des petits.
6. Les nids artificiels disposent d'un orifice d'entrée calculé au gabarit de l'hirondelle de fenêtre évitant la concurrence du moineau domestique.

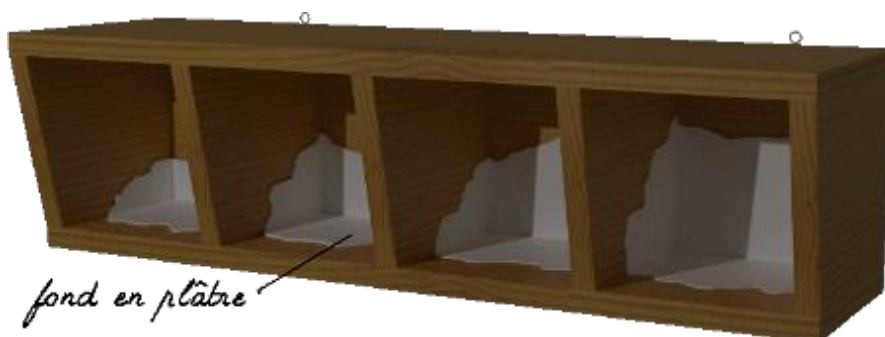
Support à construction ou « liserés de reconstruction »

Le taux d'occupation des nids artificiels est variable, afin de maximiser l'utilisation par les oiseaux ; les retours d'expériences de la LPO France incitent à mixer avec des supports à nids ouverts servant de base pour la construction de nid naturel , surtout si un accès proche à l'eau et au matériaux existe pour la colonie.

En posant ce type de nid didactique, les hirondelles peuvent disposer d'un support afin de continuer elle-même la construction de leurs nids. Ainsi, l'hirondelle n'oubliera pas l'art de construire son propre nid.

L'usage de ce type de support ou « liserés » par rapport aux nids artificiels sera intégré dans le rapport de suivi.

Exemple de nids ouverts :



Support grillagé

<https://symbiosphere.fr>



Support mixte nid artificiel / support construction

<https://www.vivara.fr/nid-didactique-hirondelle-de-fenetre>

Cas des nids utilisés par des moineaux domestiques :

Parfois certains nids d'hirondelles de fenêtre sont parasités par le **Moineau domestique** (*Passer Domesticus*) qui élargi l'entrée d'accès et prive les hirondelles de leurs nids à leurs retours de migration. **Ce qui n'a été constaté sur aucun des 3 sites prospectés durant le passage du 12 juillet 2023.**

Afin d'éviter ce parasitisme, il est envisagé d'implanter un ou plusieurs nids triples spécifiques pour le moineau domestique, espèce également protégée dont les effectifs sont en forte régression ; là où le moineau domestique est présent sur les résidences afin de maintenir des possibilités de nidification durant les travaux.



Exemple de nichoir à colonie de moineaux en bois
Boutique LPO France

Moineau domestique mâle

LPO Nord

Association déclarée sous le N° W59 300 3636

N° SIRET : 800 986 820 00036 - Code NAF : 94.99Z

Siège social: 27 rue Jean BART – 59000 Lille

Tél. : 06 56 84 19 92 • <http://nord.lpo.fr> • nord@lpo.fr

D - Repérage accès à l'eau et aux matériaux de construction.

Pour chaque résidence Clésence qui comporte des nids d'hirondelles de fenêtre, **une analyse cartographique aérienne des accès à des points d'eau a été réalisée**.

Afin de déterminer la distance à vol d'oiseau entre les nids et les zones humides à proximité qui offrent aux oiseaux la possibilité de glaner les matériaux de construction (boue) et qui correspondent à des zones de chasse également.



Exemple de la résidence « Voltaire » à Guise qui possède un bassin d'eau de rétention d'eau pluviale à 320m des nids et la rivière Oise à moins de 700mètres.

Cet accès à l'eau et aux matériaux sera vérifié sur le terrain lors des passages de suivi en saison de reproduction sur le mois de juin (contrôle du marnage et accès à la boue) et durant la période des 3 ans de suivi des colonies d'hirondelles sur chacun des sites.

Cette analyse a permis de juger que le recours à l'installation d'un bac à boue n'est pas nécessaire pour chacun des 3 sites qui disposent d'un point d'eau à proximité offrant un accès aux matériaux de construction.

E - Suivi de l'évolution des colonies et de la mise en place des mesures compensatoires

Le suivi sera réalisé par la LPO Nord en accord avec Clésence et la société Eiffage Construction Picardie et sur recommandation de la DDTM sur la période des travaux soit 2024 et sur **3 ans après la fin des travaux, soit jusqu'en 2027** :

1 - Un passage en avril au retour des hirondelles.

La LPO Nord propose d'assurer le suivi des mesures compensatoires durant la période des travaux avec un passage fin mars 2024 pour contrôler la préservation des nids en période de reproduction et déterminer les endroits de mise en place des nids artificiels pour les hirondelles de fenêtre en fonction du planning de réhabilitation thermique des logements.

Ce passage avant le retour de migration des oiseaux permettra de contrôler le dispositif en place pour l'accueil des hirondelles et sa répartition selon l'avancée des travaux.

2 - Un passage en période de reproduction des hirondelles sur juin/ juillet.

Un suivi de la population d'hirondelle sur la période 2024 à 2027 par un passage annuel, est programmé dans le cadre de l'accompagnement contracté avec Clésence.

Afin de mesurer le taux d'occupation des nids, le nombre de couple reproducteurs et de réaliser un recensement à l'échelle du quartier ou de la commune (dans un rayon de 1 km par rapport au logement) de ou des colonies d'hirondelles de fenêtre présentes.

L'occupation des nids artificiels et des support à construction « liserés » sera contrôlé par la même occasion à compter de l'année 2024 ainsi que l'organisation spatiale de la colonie au sein des résidences.

Des ajustements sur la localisation des nichoirs seront également possibles durant les travaux en fonction de l'implantation de la colonie et du nombre de nids occupés et du calendrier des travaux.

L'idée étant de mesurer l'évolution de la population de la colonie sur les logements et aux alentours (rayon 1km) par un dénombrement des nids occupés afin de suivre la dynamique de la population dans le temps et l'impact des mesures compensatoires.

3 - Partage du retour d'expérience et des données

Les données du suivi des effectifs de la colonie seront saisies dans la base de donnée naturaliste nationale **Faune France** (1° base de donnée naturaliste de France administrée par la LPO France) qui alimente la base du SINP (Système d'information de l'inventaire du Patrimoine Naturel) des Hauts de France.



Faune-France est un portail internet alimenté par plus de 150 000 personnes , qui permet aux passionnés de nature de partager leurs observations et d'explorer plus de 100 millions d'informations consacrées à la faune sauvage. : www.faune-france.org

Un rapport final sera adressé à l'automne 2027 après le suivi de la dernière saison de reproduction à la DREAL, la DDTM de l'Aisne, au CSRPN (Conseil Régional du Patrimoine Naturel des Hauts de France) et la société Clésence.

Ceci afin de participer au retour d'expérience sur l'efficacité des mesures compensatoires pour les hirondelles.

F – Mesures de sensibilisations des résidents à la protection des Hirondelles de fenêtre.

En complément des mesures compensatoires, en accord avec la société Clésence, à l'issue des travaux fin 2024, la LPO créera et fournira un dépliant qui sera remis à l'ensembles des résidents des 3 sites de Marle, Guise, Le Nouvion en Thiérache, afin de les sensibiliser à l'écologie des hirondelles, à leur protection et à la réglementation. Ainsi les résidents seront informés de la démarcher mis en œuvre au sein de leurs résidences par Clésence .

Ci-après quelques exemples de flyer et dépliant opérés par la LPO.



Agir pour
la biodiversité

UN NID D'HIRONDELLE CHEZ MOI ? QUELLE CHANCE !

UN OISEAU FORMIDABLE

Les deux espèces les plus fréquentes dans le Nord sont l'Hirondelle de fenêtre et l'Hirondelle rustique.

Elles sont migratrices : d'octobre à mars, elles vivent en Afrique où le climat leur offre davantage de nourriture (insectes).

Puis, elles viennent en Europe pour se reproduire (climat plus doux). Elles parcourent jusqu'à 10 000 kilomètres, pour retrouver leur nid des années précédentes. Imaginez leur détresse s'il a été détruit !

Insectivores, les hirondelles se nourrissent de moustiques, mouches, fourmis volantes (jusqu'à 7 000 insectes par jour)



DONT LES EFFECTIFS RÉGRESSENT

C'est la baisse des effectifs en 20 ans, dans la région. En cause notamment :

- L'usage de pesticides, qui réduit fortement la présence d'insectes volants.
- La destruction intentionnelle des nids
- L'architecture des bâtiments modernes, qui ne permet plus l'installation de nids : plus de cavité dans le bâti, murs lisses etc)

-30%

QUE DIT LA LOI ?

Les Hirondelles sont protégées par la loi. Sont interdits, et ce toute l'année :

- La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids
- La perturbation de l'espèce, notamment en période de reproduction, par exemple
 - Dispositifs anti-pigeons
 - Blocage du trou d'envol
- La capture et la destruction des spécimens



Tout responsable d'une infraction s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 € et une peine d'emprisonnement (jusqu'à 3 ans).

FACILITER LA COHABITATION

- Installez une planche à 40 centimètres en dessous du nid si les fientes vous dérangent.
- Obtenez une dérogation avant vos travaux de façade ! Nous vous aiderons dans les démarches administratives.
- Posez un bac contenant de la terre et de l'eau à proximité. Les hirondelles viendront y chercher de la boue pour construire leur nid.

Ne pas jeter sur la voie publique

VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

VOUS ÊTES TÉMOIN D'UNE DESTRUCTION ? DITES-LE NOUS VITE !

VOUS CONNAISSEZ UN NID PRÈS DE CHEZ VOUS ? PARTAGEZ-NOUS L'INFORMATION

Contactez-nous à NORD@LPO.FR ou en appelant le 06 56 84 19 92

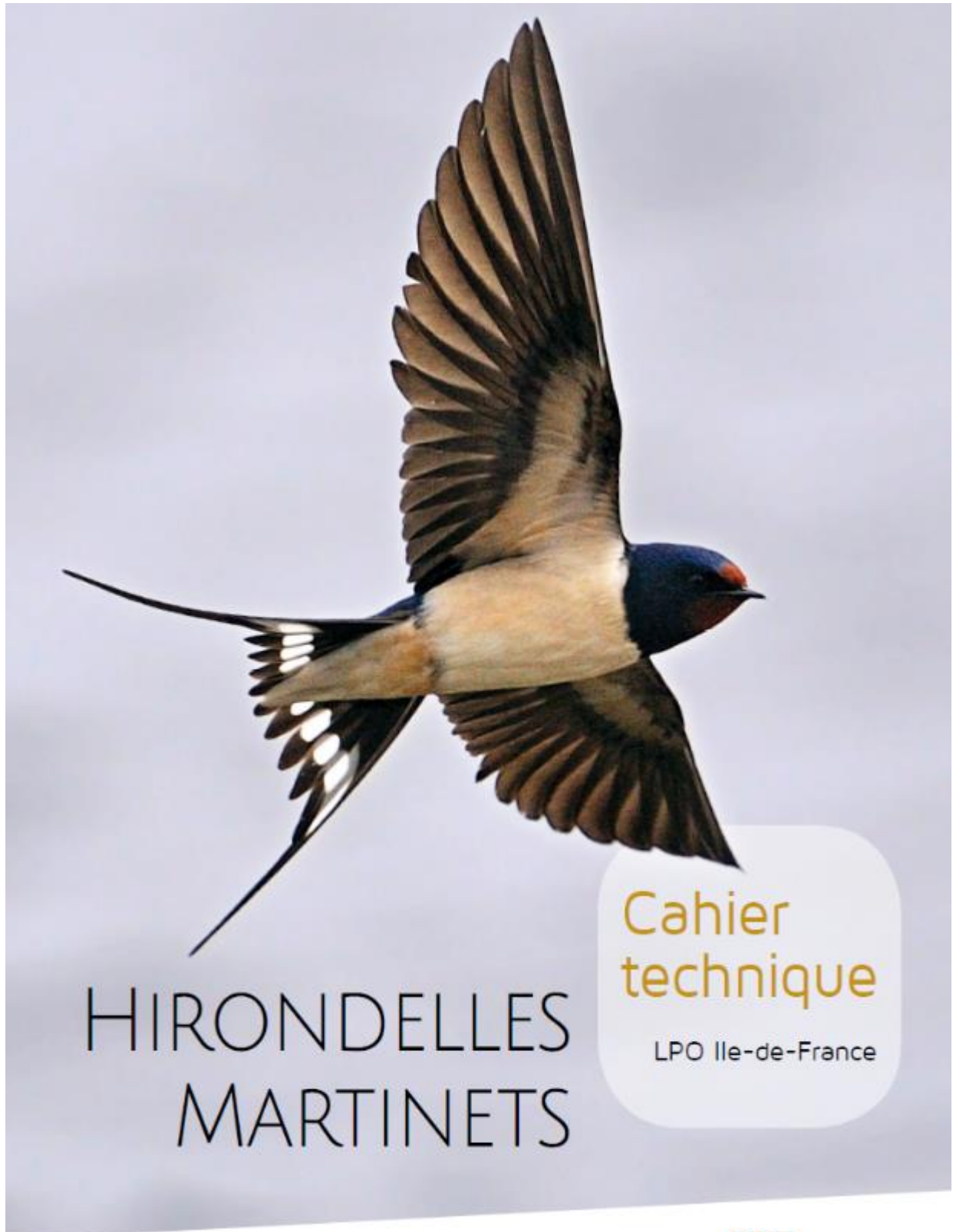
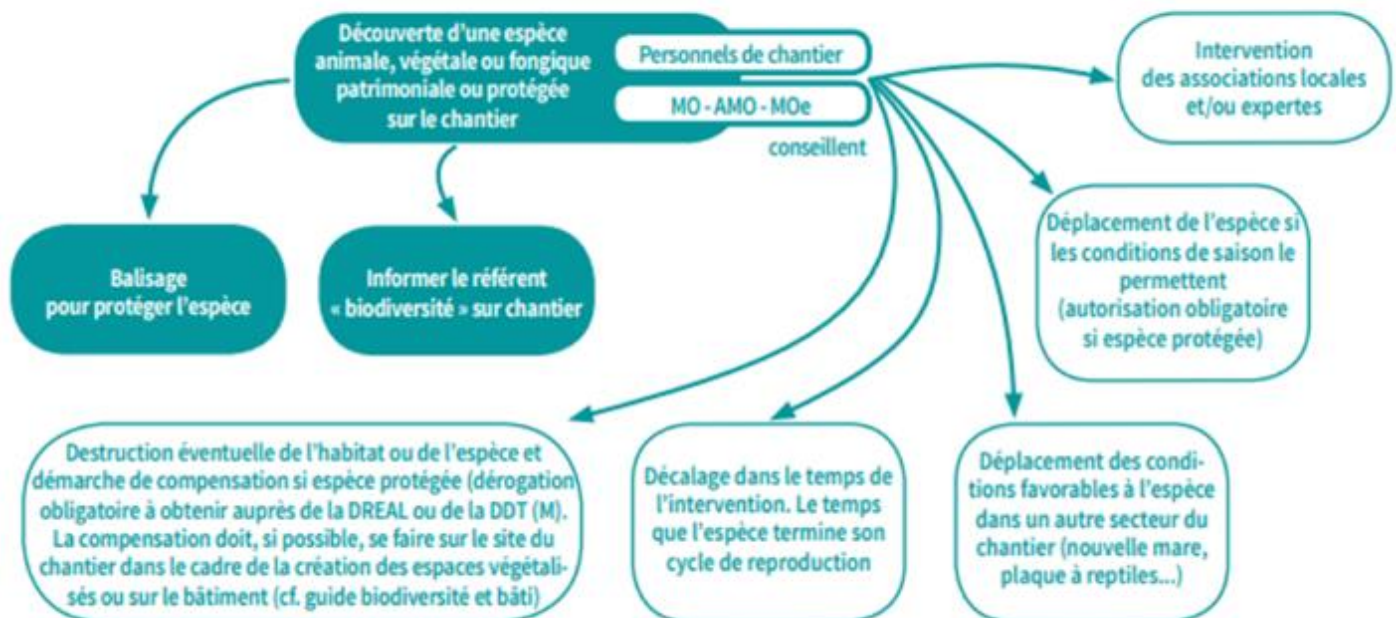


Schéma de référence du mode opératoire utilisé :

Schéma de référence du mode opératoire à adopter en cas de découverte d'une espèce protégée sur un chantier BTP.

Que faire face à un aléa ? Quels bons réflexes adopter ?

Il est important de prendre le temps de la réflexion même si les délais sont réduits pour intervenir.



Source : Guide Biodiversité & Chantiers du programme Nature en Ville de la LPO France : « **comment concilier nature et chantiers urbains ?** »

Guide corédigé par l'association Nord Nature Chico Mendès, l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais et la LPO, en partenariat avec Rabot Dutilleul Construction, EGF.BTP, la DHUP, le Cerema, Bouygues Construction, Eiffage Construction, Vinci Construction et la Fondation Gecina.

Inventaire des différents sites le 21/12/2022 et 12/07/2023

Un premier diagnostic des bâtiments a été réalisé le 21 décembre 2022 par Damien VILLOTTA Responsable de projets Nature en Ville de la LPO Nord accompagné de Mr. Anthony BUSNEL Directeur d'exploitation d'Eiffage Construction Picardie sur les résidences « Clésence » sur 3 communes situées au nord du département de l'Aisne : **Marle, Guise et le Nouvion en Thiérache.**

Un deuxième passage de contrôle a été réalisé par Grégory Brouilliard de la LPO Oise en période estivale le 12 juillet 2023 dernier afin d'actualiser le nombre de nids occupés en période de reproduction sur chacun des bâtiments et de rechercher la présence d'autres espèces protégées éventuelles sur les bâtiments des résidences.

Aucune présence de Martinet noir (*Apus apus*) et de Moineau domestique (*Passer Domesticus*) nicheurs a été constatée sur les trois sites prospectés durant le passage du 12 juillet 2023

De fait les mesures compensatoires décrites dans ce rapport ne concerneront que l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon Urbicum*).

Recherche Chiroptère.

En ce qui concerne **la recherche de gîtes à Chiroptères** avant les travaux intervenant dans les combles comme le recommande le CSRPN ; la LPO Nord n'a pas réalisé à date cette recherche qui nécessite un accès aux combles permettant de réaliser ce type de prospection et de recherche d'indices de présence sur les différentes résidences, **cette recherche reste donc à réaliser sur les résidences concernées par Clésence.**

Le sujet a néanmoins été évoqué dans le cadre d'une réunion de chantier, le site de Guise avec la résidence Voltaire au toit terrasse plat n'est pas concerné par des travaux d'isolation ne possédant pas de combles.

Seul les résidences des sites de le Nouvion en Thiérache et du site de Marle sont concernés par des travaux d'isolation.

Certaines résidences comme les résidences Beethoven, Chopin et Mozart à Marle sont à exclure car les combles sont aménagés en duplex et sont habités.

Il semble que la recherche de Chiroptère ne concernerait que le site de le Nouvion en Thiérache pour les résidences : Anémones, Bleuets, Coquelicots, Dahlias, Eglantines et potentiellement la résidence Armstrong à Marle sous confirmation du bailleur.

LPO Nord

Association déclarée sous le N° W59 300 3636

N° SIRET : 800 986 820 00036 - Code NAF : 94.99Z

Siège social: 27 rue Jean BART – 59000 Lille

Tél. : 06 56 84 19 92 • <http://nord.lpo.fr> • nord@lpo.fr

Inventaires des résidences Clésence à Marle, Guise et Le Nouvion en Thiérache

Site de Marle

Résidence	Inventaire initial du 21/12/2022	Inventaire contrôle Du 12/07/2023
Beethoven	1 nid d'Hirondelle de fenêtre sur la façade AV.	Nid toujours présent et occupé. Présence d'un second sur le balcon juste à droite, également occupé.
Chopin	1 nid d'Hirondelle de fenêtre sur la façade AV.	Nid toujours présent et occupé.
Mozart	17 nids d'Hirondelle de fenêtre	7 nids habités façade AV. Aucun nid façade GA. 1 nid habité façade DR. 11 nids habités façade AR.
L. Armstrong	2 nids d'Hirondelle de fenêtre sur la façade AV, aucun nid sur la façade AR.	2 nids façade AV occupés. Aucun nid sur le reste du bâtiment.

Site de Guise

Résidence	Inventaire initial du 21/12/2022	Inventaire contrôle Du 12/07/2023
Voltaire	3 nids complets et 6 nids incomplets ou cassés sur la façade AV.	5 nids complets occupés et 6 nids incomplets ou cassés sur la façade AV.

Site de Le Nouvion en Thiérache

Résidence	Inventaire initial du 21/12/2022	Inventaire contrôle Du 12/07/2023
Peupliers	Pas de nids.	Pas de nids.
Anémones	Pas de nids	1 nid façade AR occupé.
Bleuets	2 nids façade AV.	2 nids façade AV occupés.
Coquelicots	1 nid façade AR.	1 nid façade AR occupé.
Dahlia	2 nids façade AV.	3 nids façade AV. 1 nid occupé.
Eglantines	5 nids façade AV.	5 nids occupés façade AV.

Les familles définies peuvent présenter des différences en termes de revêtement de façades ou de nature de couverture. Ci-dessous une présentation imagée de chaque famille.

Famille	Nombre de résidence	Photo d'une résidence
<p>Famille A</p> <p>- RESIDENCE BEETHOVEN - RESIDENCE CHOPIN</p>	2	
<p>Famille B</p> <p>- RESIDENCE MOZART</p>	1	
<p>Famille C</p> <p>- RESIDENCE L. ARMSTRONG</p>	1	

Recensement des nids sur les résidences

LPO Nord



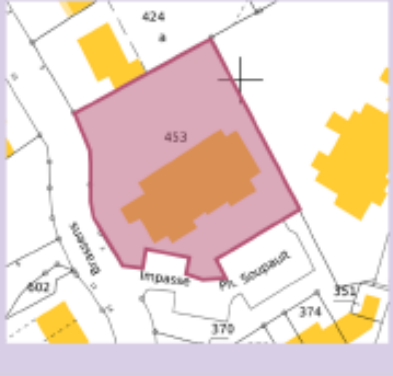

Association déclarée sous le N° W59 300 3636

N° SIRET : 800 986 820 00036 - Code NAF : 94,99Z

Siège social: 27 rue Jean BART – 59000 Lille

Tél. : 06 56 84 19 92 • <http://nord.lpo.fr> • nord@lpo.fr

La numérotation des parcelles cadastrales concernées par l'opération est reprise dans le tableau ci-dessous.

Ville	Résidence	Code immeuble	Parcelle	Plan cadastrale
MARLE	RES BEETHOVEN	1.0333.001	398	
<p>2 nids d'hirondelle de fenêtre sur la façade avant</p>				
MARLE	RES CHOPIN	1.0333.002	398	
<p>1 nid d'hirondelle de fenêtre sur la façade avant</p>				
MARLE	RES MOZART	1.0337.001	453	
<p>19 nids d'hirondelle de fenêtre répartis sur l'ensemble du bâtiment 7 en face avant et 11 à l'arrière + 1 côté droit</p>				
MARLE	RES L ARMSTRONG	1.0875.001	538	
<p>2 nids d'hirondelle de fenêtre sur la façade avant (Nord Est), aucun nids sur la façade arrière coté champs</p>				

Ce sont **au total 24 nids d'Hirondelles de fenêtre** qui sont présents sur les résidences Clésence inspectées sur le site de **Marle** avec une concentration sur la résidence Mozart avec **19 nids sur l'ensemble du bâtiment**. A noter que les nids sont principalement orientés vers l'intérieur du lotissement et que les façades arrières des bâtiments des résidences Beethoven, Chopin et L Armstrong ne présentent pas de nids et peuvent donc permettre d'entreprendre des travaux de réhabilitation durant la période de reproduction sans trop perturber les oiseaux .

Sur la résidence Mozart qui concentre le plus de nids, ceux-ci sont répartis sur le bâtiment en façade avant et arrière ; et cela ne permet pas de concilier des travaux sur ce bloc de bâtiment durant la période de reproduction sans perturber la nidification.



Résidence Mozart qui concentre 19 nids





Résidence L Armstrong , vue pignon gauche avec 1 nid



1 seul nid dans un angle de fenêtre sur la façade avant à gauche de l'entrée

L' éloignement de la résidence L Armstrong des autres résidences et sa dimension avec plus de 50 mètres linaires de façades avant qui possède 2 nids, peut permettre des travaux durant la période de nidification sur la partie arrière et une partie de la façade , sous condition du stricte respect d'une distance de sécurité d'au moins 30 mètres des nids si ils sont occupés sur la saison 2024.



Résidence L Armstrong façade avant avec 1 nid en 2022 et 2 nids en 2023



Résidence L Armstrong , vue arrière de façade d'une longueur de 90 mètres coté champ sans aucun nid

Mesures compensatoires :

Compte tenu de la concentration de nids sur la résidence Mozart 19 sur les 24 au total du groupe des 4 résidences ; la LPO nord propose un ratio de 2 nids ou supports à construction par nid détruit pour les résidences Beethoven, Chopin et L Armstrong et un ratio de 3 pour 2 pour la résidence Mozart dont la colonie comporte plus de 10 nids. Soit la répartition suivante :

Repérage nids hirondelles de fenêtre résidences Clésence à Marle le 12/07/2023					
Nom de la résidence Clésence	Rue	Nombre de nids naturels occupés	espèce d'oiseau	Nombre de nids artificiels ou support à installer	Ratio mesure compensatoire
Beethoven	Rue J Brel	2	Hirondelle de fenêtre	4	2,00
Chopin	Rue J Brel	1	Hirondelle de fenêtre	2	2,00
Mozart	Rue J Brel	19	Hirondelle de fenêtre	29	1,52
L Armstrong	Rue E Piaf	2	Hirondelle de fenêtre	4	2,00
4 Résidences		24	100% Hirondelle	39	1,625

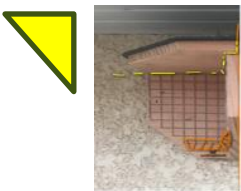
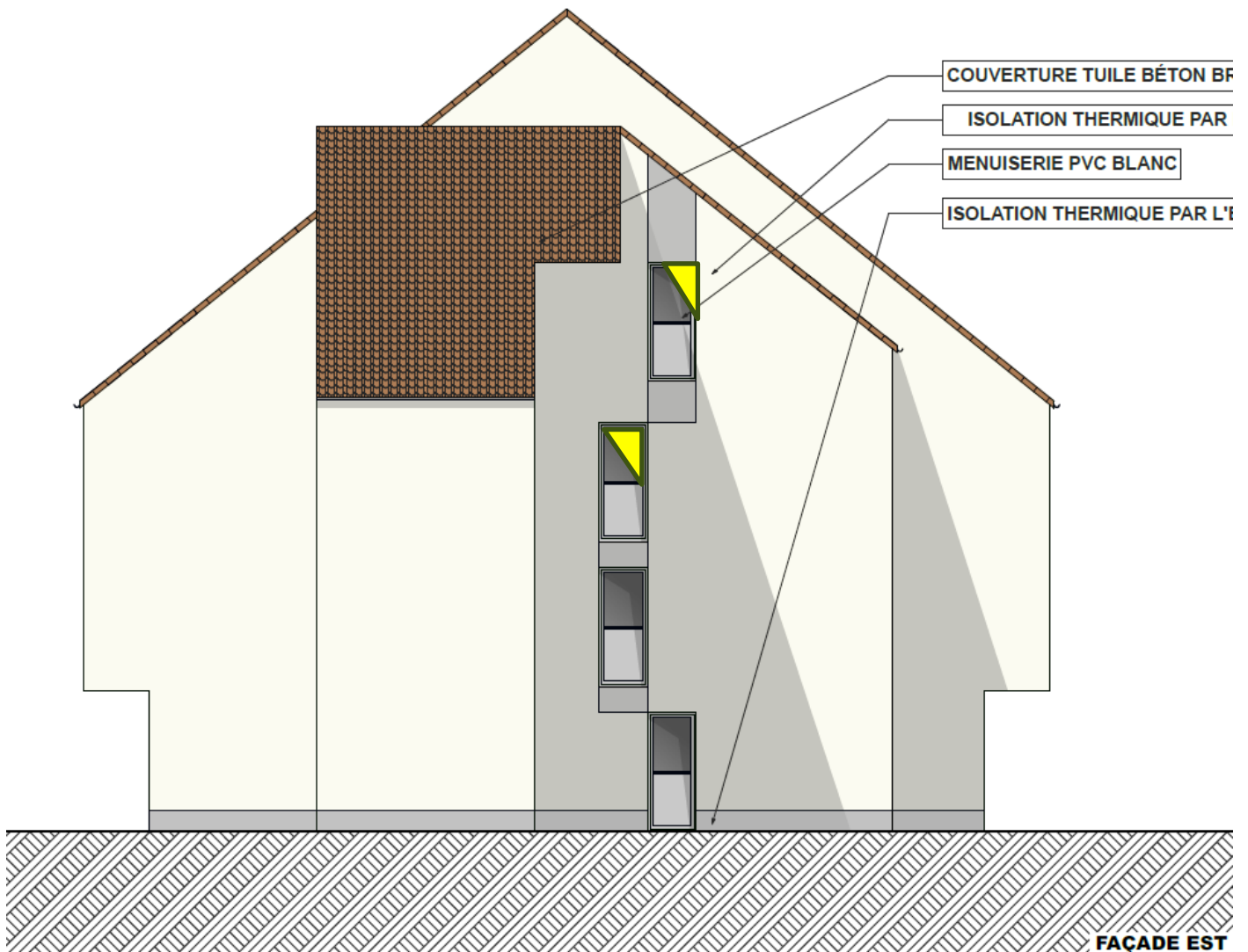
L'emplacement des 39 nids artificiels ou supports devra être prioritaire sur la résidence Mozart qui concentre près de 80% des nids et constitue le cœur de la colonie.

En fonction du phasage des travaux et de son éventuel décalage dans le temps, **il conviendra d'être particulièrement vigilant à ce que les travaux sur la résidence Mozart soit terminé avant avril 2024 ou décalé en septembre afin de ne pas perturber le gros de la colonie** par rapport aux résidences Beethoven, Chopin et L Armstrong plus excentrées et moins peuplées..

L'emplacement précis des nids artificiels ou supports est précisé dans les plans suivants , puisque les bâtiments possèdent peu de débord de toit du type « cache moineau » et qu'un nombre important de nids sont dans les angles des fenêtres ou les angles des dessous de balcon sur la résidence Mozart notamment (voir photos ci-dessous).



Plan d'installation prévisionnel résidence Mozart : 29 dispositifs au global



2 nids d'angle dans les angles des rebords de fenêtres sur le pignon Est ; attention à respecter les angles à l'identique des emplacements des nids naturels par rapport à l'exposition aux intempéries.



+ support anti fientes



1 double didactique dans l'angle sous chaque balcon extérieur soit 6 nids didactiques sur la façade avant offrant **12 dispositifs**



1 nid d'angle dans l'angle d'un rebord de fenêtre

Soit 13 dispositifs sur la façade avant (côté sud)

LPO Nord

Association déclarée sous le N° W59 300 3636

N° SIRET : 800 986 820 00036 - Code NAF : 94.99Z

Siège social: 27 rue Jean BART – 59000 Lille

Tél. : 06 56 84 19 92 • <http://nord.lpo.fr> • nord@lpo.fr



FAÇADE NORD - ETAT PROJETE



+ support anti fientes



1 double didactique dans l'angle sous chaque balcon extérieur soit 6 nids didactiques sur la façade avant offrant 12 dispositifs



2 nids d'angle dans les angles des rebords de fenêtre

Soit 14 dispositifs sur cette façade (côté nord)

LPO Nord

Association déclarée sous le N° W59 300 3636

N° SIRET : 800 986 820 00036 - Code NAF : 94.99Z

Siège social: 27 rue Jean BART – 59000 Lille

Tél. : 06 56 84 19 92 • <http://nord.lpo.fr> • nord@lpo.fr

Plan d'installation prévisionnel résidence Beethoven et Chopin : 6 dispositifs au global



+ support anti fientes



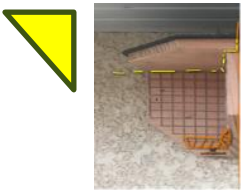
et



2 nids double didactique dans l'angle de 2 balcons extérieur offrant 4 dispositifs et 2 nids d'angles de fenêtres soit 6 dispositifs uniquement sur la façade Est.

Plan d'installation prévisionnel résidence L Armstrong : 4 dispositifs

Installation sur la façade nord et le pignon côté gauche (orienté à l'Est), pas de nids sur façade Sud



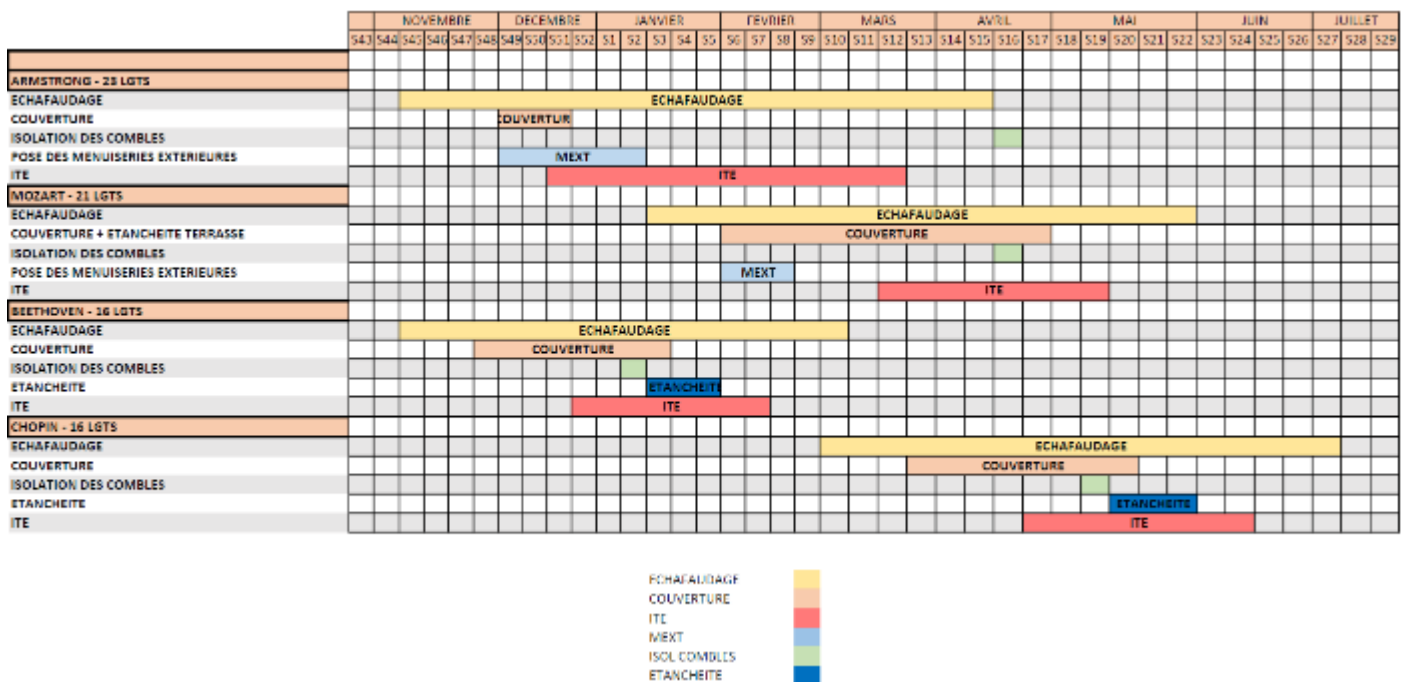
4 nids d'angle dans les angles des rebords de fenêtres côté droit sur la façade Nord et le pignon orienté à l'Est, attention à respecter les angles à l'identique des anciens emplacements des nids naturels.

Programme des travaux sur le site de Marle

Travaux à prévoir																		
Logement				Toiture		Menuiseries			Technique			Embellissements						
Adresse	Ville	Isolation thermique par l'extérieur	Isolation des combles	Nouvelle couverture	Entretien + Adaptation	Menuiseries extérieures	Détailonnage des portes intérieures	Fenêtres de toit	portes d'entrée	Porte palière	VMC	Reprise installation électrique	Mise en sécurité électrique	Remplacement ou installation d'un ballon ECS électrique	Equipements sanitaires	Embellissement SdB	Embellissement WC	Embellissement Cuisine
RES BEETHOVEN	MARLE	X	X	X			X	X		X	X	X		X	X	X	X	X
RES CHOPIN	MARLE	X	X	X			X	X		X	X	X		X	X	X	X	X
RES MOZART	MARLE	X	X		X			X		X	X	X		X	X	X	X	X
RES L. ARMSTRONG	MARLE	X	X		X	X		X		X	X		X	X	X	X	X	X

L'isolation des combles

Phasage des travaux prévisionnel



Repérage accès à l'eau et aux matériaux de construction sur le site de Marle.



Les 2 groupes de résidences sont situées à proximité d'étangs de pêche (- de 800m) et de la rivière « La Serre » (530m) offrant à la colonie d'hirondelles un accès à l'eau et aux matériaux durant toute la période estivale. L'évaporation naturelle des étangs de pêche et la variabilité du niveau de la rivière offrant des zones avec boue disponibles.

Site de GUISE

Au niveau de GUISE, par rapport aux programmes de réhabilitation prévus, la présence de nids d'Hirondelles de fenêtre est constatée sur la façade avant de la barre d'immeuble de la résidence Voltaire située 129 rue des acacias durant l'inventaire du 21 décembre 2022 et confirmé par le passage du 12 juillet avec 5 nids occupés durant la saison de reproduction 2023 sur la façade avant.


Il s'agit d'un immeuble R+4 d'une longueur d'environ 75 m et situé au nord-est de la ville de Guise.



Recensement des nids sur les résidences

Lors de la recherche des nids d'hirondelles sur la barre d'immeuble de la Résidence Voltaire le 21 décembre 2022 :

La numérotation des parcelles cadastrales concernées par l'opération est reprise dans le tableau ci-dessous.

Ville	Résidence	Code Immeuble	Parcelle	Plan cadastrale
GUISE	RES VOLTAIRE	1.0322.001	262-704	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>5 nids complets occupés sur la façade avant et 6 anciens nids incomplets/cassés inoccupés sur la façade avant</p> </div>				



Résidence Voltaire à Guise , localisation de 2 nids, nids uniquement sur la façade avant

A noter que sur la façade arrière il n'y a pas de nids (complets ou incomplets) permettant les travaux à l'arrière, et que l'orientation SUD EST de la colonie est privilégiée sur cet immeuble.

LPO Nord

Association déclarée sous le N° W59 300 3636

N° SIRET : 800 986 820 00036 - Code NAF : 94,99Z

Siège social: 27 rue Jean BART – 59000 Lille

Tél. : 06 56 84 19 92 • <http://nord.lpo.fr> • nord@lpo.fr

La dimension de l'immeuble et la localisation des nids uniquement sur la façade avant permet de réaliser des travaux sur la façade arrière et les 2 pignons pendant la période de présence des oiseaux (Avril à Aout 2024). En effet la gêne occasionnée par les travaux et l'échafaudage à l'arrière compte tenu de la taille de l'immeuble ne nous semble pas être un frein pour la reproduction des oiseaux en façade.

Mesures compensatoires :

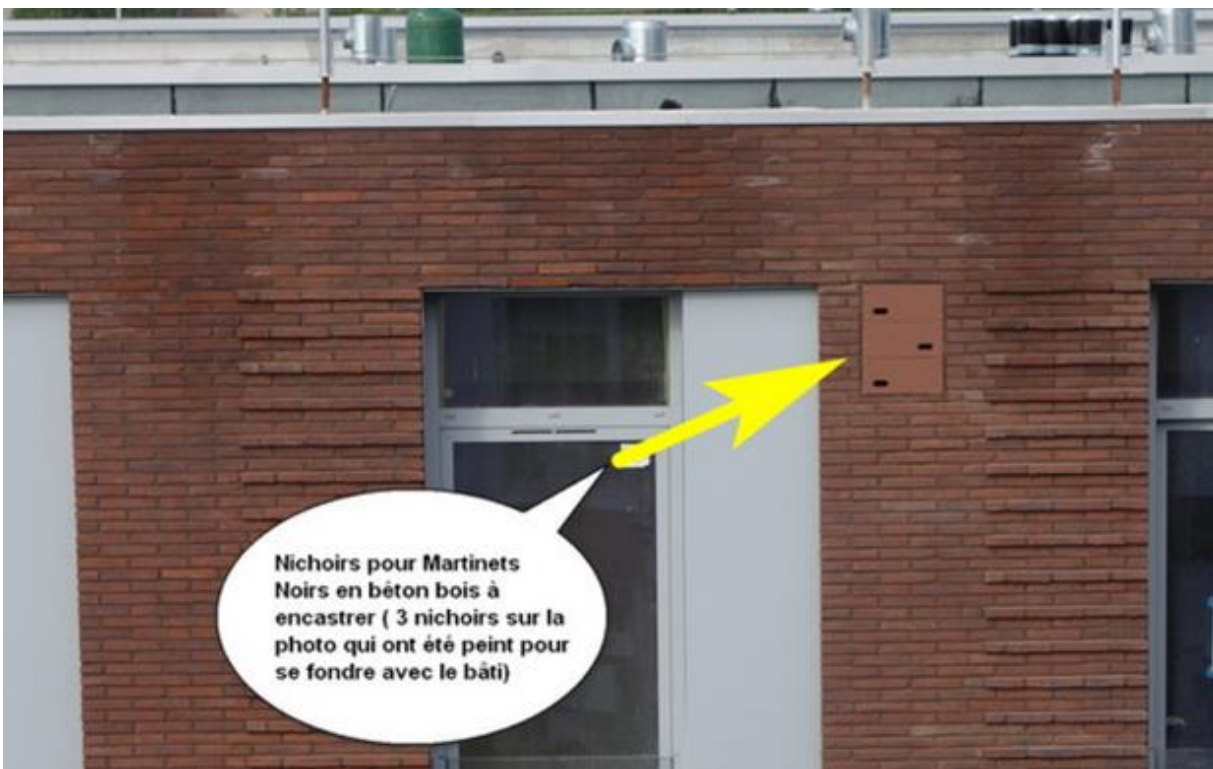
Compte tenu que 5 nids ont été occupés sur la saison 2023, la LPO Nord propose un ratio de 2 nids ou supports à construction par nid détruit et comme 6 nids cassés ou anciens sont également présent, nous proposons de porter à **14 nids artificiels ou supports à construction** au total comme mesure compensatoire pour cet immeuble afin d'optimiser l'accueil de 2 espèces : l'Hirondelles de fenêtre et le Martinet Noir

Soit la répartition suivante :

Repérage nids hirondelles de fenêtre résidences Clésence à GUISE le 21/12/2022 et 12/07/2023					
Nom de la résidence Clésence	Rue	Nombre de nids naturels inventoriés	espèce d'oiseau	Nombre de nids artificiels ou support à installer	Ratio mesure compensatoire
Voltaire	129 rue des Acacias	5 occupés	Hirondelle de fenêtre	10	2,00
Voltaire	129 rue des Acacias	6 cassés inoccupés	Hirondelle de fenêtre	2	
Voltaire	129 rue des Acacias		Martinet noir	2	
1 Résidence		11		14	1,27

Dans le cadre des travaux sur la résidence Voltaire et compte tenu de ses caractéristiques : Immeuble assez haut (R+4) et dominant par rapport aux habitations environnantes. Il nous semble opportun de pouvoir installer 2 nichoirs collectifs pour le Martinet Noir (*Apus apus*) même si l'espèce n' a pas été contactée comme nicheuse potentielle sur cet immeuble.

Deux possibilités à l'installation de nichoir à Martinet Noir : Soit en nichoir externe en rebord de toiture (comme l'illustre la photo ci-dessous) ou intégré ou semi intégré dans l'isolation (photo suivante).



Exemple de nichoir à Martinet encastré en façade d'un immeuble à Lille

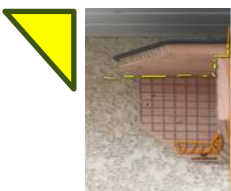
Plan d'installation prévisionnel résidence Voltaire à Guise : 14 dispositifs au global



Seule la façade orientée au Sud héberge des nids, les dispositifs d'angle de fenêtre sont à disposer de préférence au niveau des étages R+2, R+3 et R+4.
La localisation des dispositifs a été placée préférentiellement au niveau des fenêtres des cages d'escaliers afin d'éviter la nuisance pour les résidents.



Côté gauche façade sud : 6 nids d'angles avec orientation alternée



nids d'angle dans les angles des rebords de fenêtre

 Nichoir double pour Martinet noir

LPO Nord

Association déclarée sous le N° W59 300 3636

N° SIRET : 800 986 820 00036 - Code NAF : 94.99Z


Siège social: 27 rue Jean BART – 59000 Lille

Tél. : 06 56 84 19 92 • <http://nord.lpo.fr> • nord@lpo.fr



Côté droit façade sud : 6 nids d'angles avec orientation alternée

Dispositif pour accueillir les martinets noir : 2 nids doubles en béton bois

 Nichoir double pour Martinet noir

2 possibilités : soit en extérieur sur le rebord de toit



ou



Soit semi intégré dans l'isolant



Programme des travaux sur le site de Guise

Travaux à prévoir																	
Logement		Isolation			Toiture		Menuiseries		Technique			Embellissements					
Résidence	Ville	Isolation thermique par l'extérieure	Dépose revêtement et isolant existants	Cave	Inspection + nettoyage	Couverture neuve	Reprise étanchéité + isolation	Menuiseries extérieures et détalonnage des portes intérieures	Portes palières	VMC	ECS (chauffe-eau gaz instantanée)	ECS (ballon électrique)	Réfection électrique	Equipements sanitaires	Embellissement SdB	Embellissement WC	Embellissement Cuisine
RES VOLTAIRE	GUISE	X	X	X	X			X	X	X	X						

La date contractuelle prévoit une fin de travaux mi-septembre 2023, cette date pouvant être recalée par la MOA pour réaliser les prestations restantes sur les façades ou se trouvent les nids (façade avant).

Phasage des travaux prévisionnel :

	Janvier			Fevrier			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			Aout			septembre			octobre																						
	s1	s2	s3	s4	s5	s6	s7	s8	s9	s10	s11	s12	s13	s14	s15	s16	s17	s18	s19	s20	s21	s22	s23	s24	s25	s26	s27	s28	s29	s30	s31	s32	s33	s34	s35	s36	s37	s38	s39	s40	s41									
Voltaire																																																		
Préparation et état des lieux / livraison base vie																																																		
Dépose du bardage																																																		
Livraison des menuiseries																																																		
ITE																																																		
Plan de retrait (1 mois) + désamiantage (2 semaines)																																																		
Pose menuiseries extérieures																																																		
OPR Façade																																																		
Etanchéité / couverture																																																		
Recouvrement de faïence																																																		

Le phasage prévoit une intervention sur la façade arrière (sans nids) au printemps 2024 et une intervention sur la façade avant (ou se trouve les nids) après la reproduction 2024.

Repérage accès à l'eau et aux matériaux de construction sur le site de Guise



La résidence « Voltaire » est située à proximité d'un bassin de rétention d'eau pluviale à 320m des nids au nord-est et la rivière Oise passe à moins de 700 mètres à l'ouest.

Ces 2 points d'accès à l'eau offrent à la colonie d'hirondelles, l'eau et les matériaux durant toute la période estivale. Le marnage de l'Oise par l'évaporation naturelle et la fluctuation du niveau d'eau de la rivière offrant des zones avec de la boue disponible tout au long de la période durant laquelle les oiseaux sont présents.



© JM Poncelet

LPO Nord

Association déclarée sous le N° W59 300 3636

N° SIRET : 800 986 820 00036 - Code NAF : 94,99Z

Siège social: 27 rue Jean BART – 59000 Lille

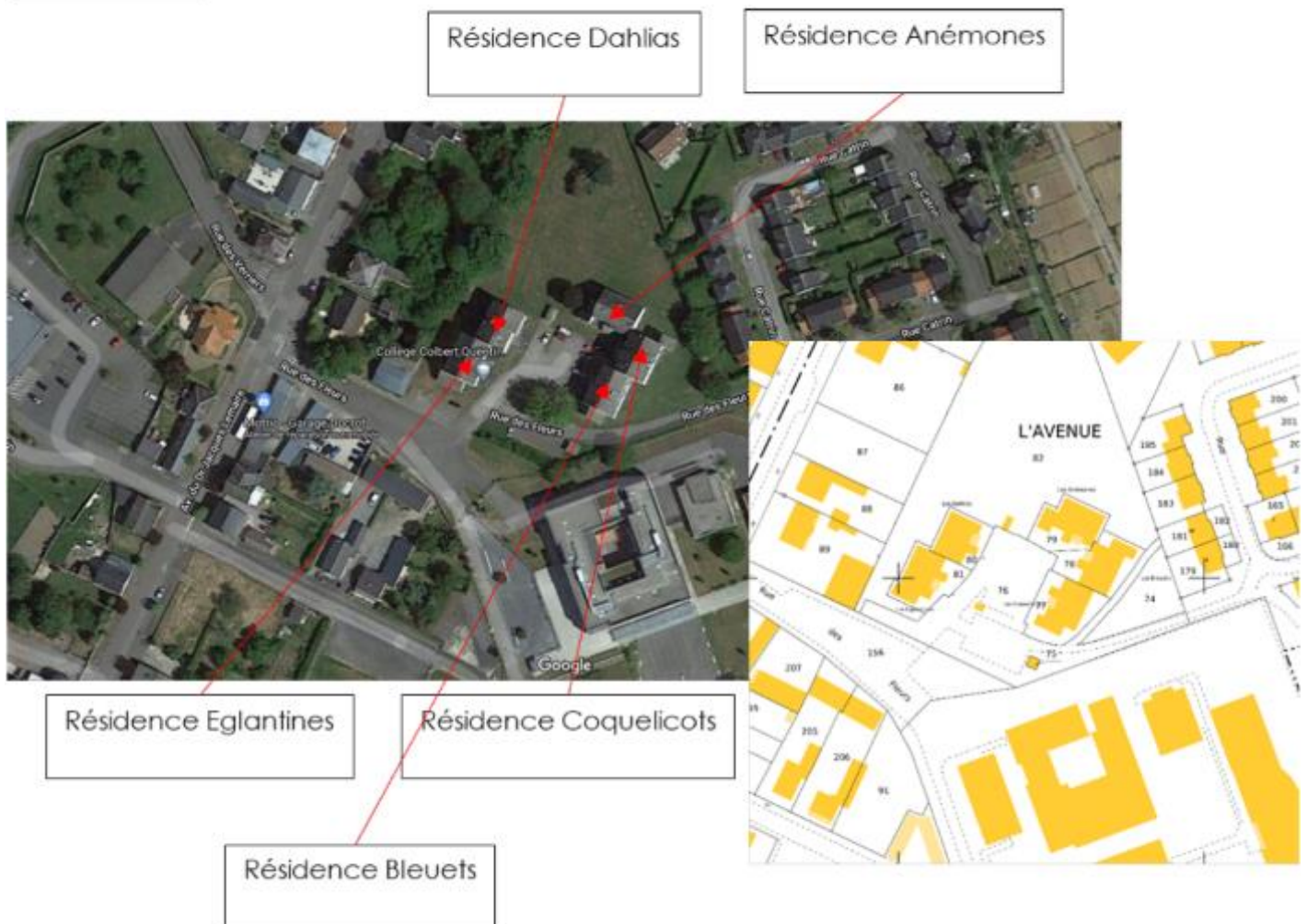
Tél. : 06 56 84 19 92 • <http://nord.lpo.fr> • nord@lpo.fr

Site de Le NOUVION en THIERACHE

En ce qui concerne la commune de Le Nouvion en Thiérache dans le cadre des programmes de réhabilitation sur les résidences Clésence, c'est sur les bâtiments d'un groupe de 5 résidences en fer à cheval que des nids d'hirondelles de fenêtre ont été recensés et principalement côté cour intérieure.

Le site est situé rue des fleurs au sud de la commune, il regroupe 5 résidences : Eglantines, Dahlias qui sont mitoyennes et Anémones, Coquelicots et bleuets également mitoyennes partiellement.

Rue des Fleurs



Typologie des famille de bâtiment

Famille	Nombre de résidence	Photo d'un des logements
<p>Famille A</p> <ul style="list-style-type: none"> - RESIDENCE ANEMONES - RESIDENCE BLEUETS - RESIDENCE COQUELICOTS - RESIDENCE DAHLIAS - RESIDENCE EGLANTINES 	5	



Résidences Eglantines et Dahlias



Résidences Anémones , Bleuets et Coquelicots (de gauche à droite)

LPO Nord

Association déclarée sous le N° W59 300 3636

N° SIRET : 800 986 820 00036 - Code NAF : 94.99Z

Siège social: 27 rue Jean BART – 59000 Lille

Tél. : 06 56 84 19 92 • <http://nord.lpo.fr> • nord@lpo.fr

Recensement des nids sur les résidences

Ville	Résidence	Code Immeuble	Parcelle	Plan cadastrale
LE NOUVION EN THIERACHE	RES PEUPLIERS	1.0158.001	103	
	RAS pas de nids			
LE NOUVION EN THIERACHE	RES ANEMONES	1.0159.001	79	
	1 nid en façade arrière occupé			
LE NOUVION EN THIERACHE	RES BLEUETS	1.0159.002	78	
	2 nids occupés en façade avant (Ouest)			
LE NOUVION EN THIERACHE	RES COQUELICOTS	1.0159.003	77	
	1 nid occupé en façade arrière (Est)			
LE NOUVION EN THIERACHE	RES DAHLIAS	1.0159.004	80	
	3 nids en façade avant dont 1 occupé			
LE NOUVION EN THIERACHE	RES EGLANTINES	1.0159.005	81	
	5 nids occupés (dont 3 au Sud Est)			

Soit 10 nids occupés et 2 nids inoccupés sur la saison 2023; sur la résidence « peupliers » qui est indépendante à ce secteur et situé rue de Bazuel, aucun nid n'est présent sur le contrôle effectué le 21 décembre 2022 et le 12 juillet 2023.

LPO Nord

Association déclarée sous le N° W59 300 3636

N° SIRET : 800 986 820 00036 - Code NAF : 94,99Z

Siège social: 27 rue Jean BART – 59000 Lille

Tél. : 06 56 84 19 92 • <http://nord.lpo.fr> • nord@lpo.fr

C'est donc un total de **10 nids d'Hirondelles de fenêtres occupés sur 12 nids relevés** qui sont présents sur 4 résidences du groupe de 5 résidences situées rue des fleurs à Le Nouvion en Thiérache.



Situation de 2 nids sur la résidence Eglantines

A noter que les nids sont majoritairement situés à l'angle des fenêtres, ce qui contraindra la pose de nids artificiels sous la gouttière.

LPO Nord

Association déclarée sous le N° W59 300 3636

N° SIRET : 800 986 820 00036 - Code NAF : 94.99Z

Siège social: 27 rue Jean BART – 59000 Lille

Tél. : 06 56 84 19 92 • <http://nord.lpo.fr> • nord@lpo.fr

La colonie d'hirondelles de fenêtre est relativement dispersée sur les bâtiments de 4 des 5 résidences Clésence situées rue des fleurs et principalement orientée vers l'intérieur du fer à cheval formé par le bâtiments.



Il y a donc possibilité de réaliser des travaux sur les parties arrières, excepté pour la résidence Coquelicot sauf si le nid est inoccupé sur l'été 2024.

Cependant les travaux de désamiantage + couverture doivent être exécutés avec un échafaudage sur toute la périphérie des bâtiments ce qui apporte une contrainte supplémentaire pour la réalisation des travaux en période de reproduction et le respect des délais de travaux sur 12 mois.

Aussi nous préconisons un phasage des travaux extérieurs sur la période hivernale privilégiant les résidences Eglantines et Dahlias avant le retour des oiseaux, afin de permettre d'installer et regrouper les nids artificiels sur ces 2 résidences à l'écart des 3 autres. Ce qui permettrait de continuer les travaux sur les résidences Anémones Bleuets Coquelicots qui sont de l'autre côté de la cour intérieur pendant la période de présence des oiseaux

Mesures compensatoires

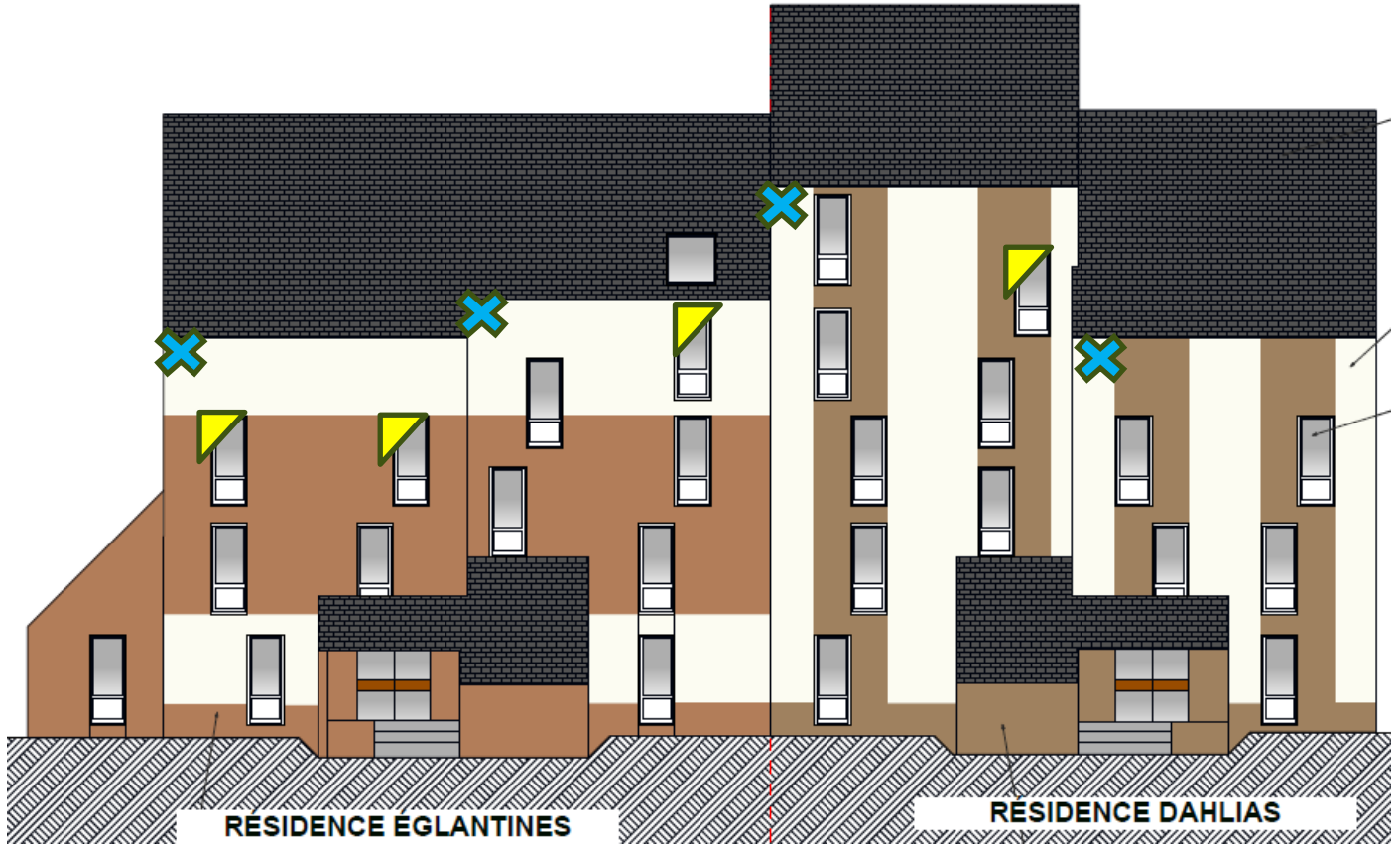
La LPO Nord préconise l'installation de nids ou supports à construction sur les façades intérieur sous les rebords de gouttières, dans un ratio de 2 par nid détruit compte tenue que la colonie est relativement petite (10 nids occupés) et dispersée.

Soit la répartition suivante :

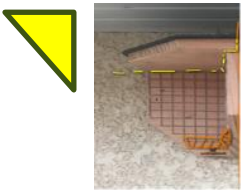
Repérage nids hirondelles de fenêtre résidences Clésence à Le Nouvion en Thierache le 21/12/2022					
Nom de la résidence Clésence	Rue	Nombre de nids naturels occupés	espèce d'oiseau	Nombre de nids artificiels ou support à installer	Ratio mesure compensatoire
Peupliers	Rue de Bazuel	0	Hirondelle de fenêtre	0	RAS
Anémone	Rue des fleurs	1	Hirondelle de fenêtre	2	2,00
Bleuets	Rue des fleurs	2	Hirondelle de fenêtre	4	2,00
Coquelicots	Rue des fleurs	1	Hirondelle de fenêtre	2	2,00
Dalhias	Rue des fleurs	1	Hirondelle de fenêtre	2	2,00
Eglantines	Rue des fleurs	5	Hirondelle de fenêtre	10	2,00
4 Résidences		10	100% Hirondelle	20	2,00

Soit 20 nids artificiels ou support à construction pour l'ensemble des résidences de la rue des fleurs à Le Nouvion en Thiérache.

Plan d'installation prévisionnel sur les 5 résidences : Eglantines, Dahlias Anémones, Coquelicots et bleuets : 20 dispositifs au global



Façade Est des résidences Eglantines 10 dispositifs et 2 sur Dahlias **soit 12 dispositifs** sur ces 2 résidences mitoyennes.



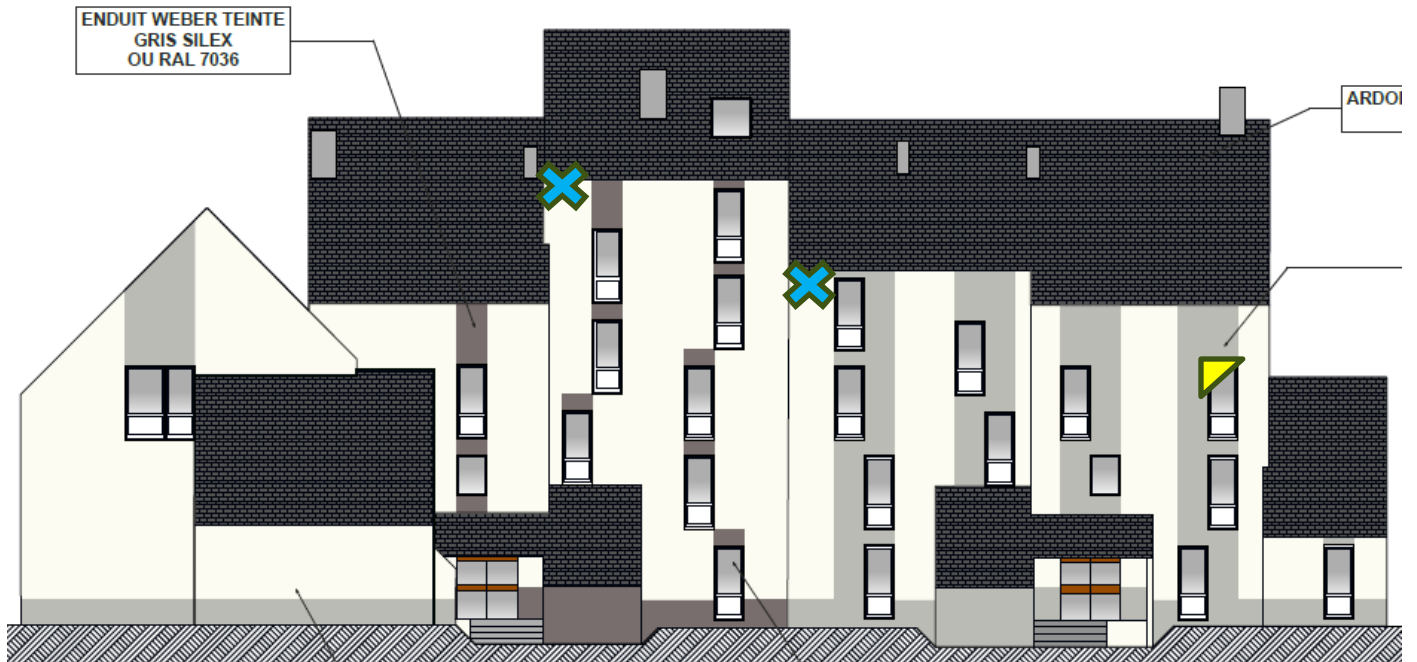
4 nids d'angle dans les angles des rebords de fenêtres côté gauche sur la façade Est et le pignon orienté à l'Est, attention à respecter les angles à l'identique des anciens emplacements des nids naturels.

 4 nids didactiques doubles



+ support anti fientes





Façade Ouest des résidences Bleuets 2 dispositifs et 1 sur Coquelicots et 2 dispositifs sur la façade Nord de Anémone soit 5 dispositifs sur ces 3 résidences mitoyennes.



Façade Est des résidences : 1 dispositif sur Bleuets et 2 sur Coquelicots soit 3 dispositifs sur ces 2 résidences mitoyennes.

Dispositif sur les 3 résidences Anémones, Bleuets et Coquelicots : **8 dispositifs** au global décomposés comme suit :



2 nids d'angle dans les angles des rebords de fenêtres côté gauche sur la façade Est et le pignon orienté à l'Est , attention à respecter les angles à l'identique des anciens emplacements des nids naturels.



3 nids didactiques doubles



+ support anti fientes

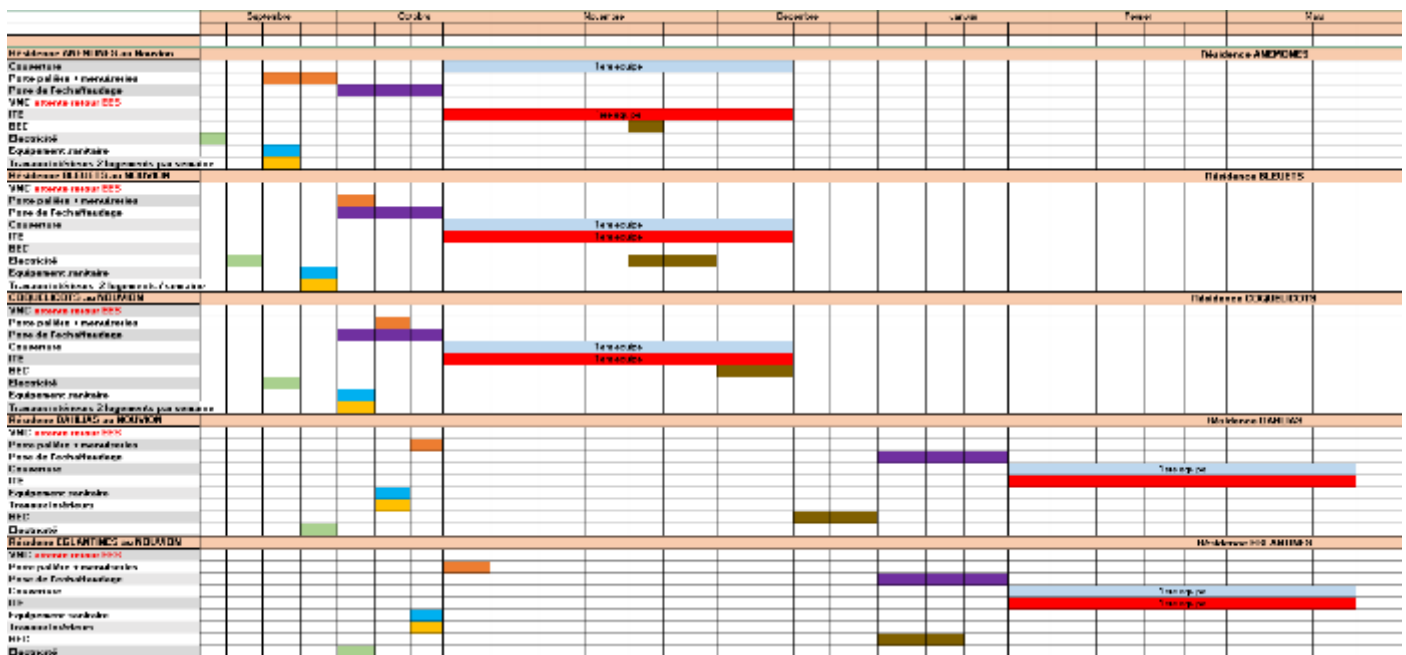


Photo des 3 résidences Anémones, Bleuets et Coquelicots (Façade ouest)

Programme des travaux

		Travaux à prévoir																	
Logement		Toiture			Menuiseries			Technique			Embellissements								
Résidence	Ville	Isolation thermique par l'extérieur	Isolation plancher sur garages	Isolation combles avec trappes d'accès	Isolation combles	Complément isolation comble selon nécessité	Nouvelle couverture	Nouvelle étanchéité + isolation	Menuiseries extérieures et détalonnage des portes intérieures	Fenêtres de toit	Porte palière	VMC	Chauffage au choix du concepteur	Remplacement ou installation d'un ballon ECS électrique	Electricité mise en sécurité	Equipements sanitaires	Embellissement SdB	Embellissement WC	Embellissement Cuisine
RES PEUPLIERS	LE NOUUMON EN THIERACHE	X	X				X				X	X	X	X		X	X	X	X
RES ANEMONES	LE NOUUMON EN THIERACHE	X			X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
RES BLEUETS	LE NOUUMON EN THIERACHE	X			X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
RES COQUELICOTS	LE NOUUMON EN THIERACHE	X			X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
RES DAHLIAS	LE NOUUMON EN THIERACHE	X			X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
RES EGLANTINES	LE NOUUMON EN THIERACHE	X			X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Phasage des travaux prévisionnel



Nous préconisons un phasage des travaux extérieurs sur la période hivernale qui débiterait par les deux résidences Eglantines et Dahlias qui représentent 60% de la colonie et sont à l'écart des 3 autres, permettant de maintenir un relatif éloignement des travaux pendant la période de reproduction pour la continuité des travaux sur les résidences Anémones Bleuets Coquelicots qui sont de l'autre côté de la cour intérieure.

Repérage accès à l'eau et aux matériaux de construction site Le Nouvion en Thiérache



Le groupe de résidences Clésence situé rue des fleurs se trouve à proximité du lac de Condés à environ 350 mètres à vol d'oiseaux et offre un accès à l'eau et aux matériaux durant toute la période estivale. L'évaporation naturelle d'un lac crée un marnage suffisant pour la collecte de boue par les oiseaux.

De plus le ruisseau de « La Boulande » serpente à moins de 500 mètres des résidences.

Annexe 1 : Ligue pour la Protection des Oiseaux du Nord

La LPO Nord est la représentation départementale pour le Nord de la LPO France qui est la **1^o Association Naturaliste de France avec 66 187 adhérents** en janvier 2023.

La LPO Nord a été formée en association régie par la loi de 1901 à but non lucratif, en décembre 2013. Elle est soutenue par plus de **1100 adhérents**, et composée d'une trentaine de bénévoles actifs et emploie 5 salariés, 2 services civiques et 1 contrat en alternance. L'association est présidée par Mr Paul MAERTEN depuis août 2019.

Ses missions principales sont :

- La connaissance et la protection des espèces
- la préservation de la biodiversité
- La sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

Elle bénéficie de l'agrément « **association éducative complémentaire de l'enseignement public** » attribué par le ministère de l'Education Nationale

Ces nombreuses actions d'animation et de sensibilisation auprès du grand public et en milieu scolaire, participent à l'information et la prise en compte des sujets environnementaux ; auprès du plus grand nombre au sein du département et de la région des Hauts-de-France.

>> Notre dépliant exposant nos différentes prestations sur notre site internet :

<https://nord.lpo.fr/wp-content/uploads/2021/12/Plaqueette-prestations-LPONord2021.pdf>



La LPO Nord par ses actions assure l'accompagnement des collectivités et des entreprises du Nord dans leurs projets environnementaux ou développement durable, via plusieurs programmes mis en place par la LPO France :

- Le programme Refuge LPO

1er réseau de jardins écologiques en France : La LPO compte aujourd'hui plus de **46800** terrains labellisés Refuges LPO allant du jardin de particulier, de balcons ou terrasses, d'espaces verts communaux ou d'entreprises à de nombreux établissements (écoles, hôpitaux...) totalisant 46 000 hectares d'espaces de nature préservés en France.

Le 1er refuge LPO a été créé en 1921 dans le Nord, le département compte aujourd'hui plus de 700 refuges totalisant une superficie globale de plus de 300 hectares.

-Le programme Nature en Ville

La LPO intègre l'urbanisme à son champ d'action pour proposer des alternatives à l'artificialisation des sols, la fragmentation et la destruction des milieux et des écosystèmes, et pour une meilleure prise en compte de la biodiversité à toutes les phases d'un projet urbain de la construction à la démolition.

La LPO a développé une expertise reconnue avec ses partenaires du **Club U2B** (urbanisme bâti et biodiversité) lancé en septembre 2013 : <https://urbanisme-bati-biodiversite.fr/club-u2b/> afin de concilier développement urbain et protection de la nature en intégrant la biodiversité dans son approche de l'urbanisme.

Le club U2B a produit un centre de ressources en lignes qui présente les retours d'expériences et des dossiers thématique : <https://urbanisme-bati-biodiversite.fr/>



Ex : Guide Biodiversité et logements sociaux



Guide Biodiversité & Chantiers

LPO Nord

Association déclarée sous le N° W59 300 3636

N° SIRET : 800 986 820 00036 - Code NAF : 94,99Z

Siège social: 27 rue Jean BART – 59000 Lille

Tél. : 06 56 84 19 92 • <http://nord.lpo.fr> • nord@lpo.fr

La LPO Nord intervient en AMO sur différents grands projets immobilier et entreprises du BTP sur le département du Nord dans l'intégration de la nature de proximité et le maintien de connectivité écologique dans les processus de conception, de construction, de rénovation et de déconstruction et d'aménagements des territoires.

La LPO Nord accompagne les acteurs professionnels du bâtiment et du recyclage urbain dans la mise en place de la **séquence ERC : Eviter, Réduire, Compenser** qui s'applique aux projets et aux plans et programmes soumis à évaluation environnementale ainsi qu'aux projets soumis à diverses procédures au titre du code de l'environnement (autorisation environnementale, dérogation à la protection des espèces, diagnostic écologique, etc.)

Dans ce cadre la LPO Nord intervient du diagnostic écologique à la rédaction de rapport à destination de la DDTM, de la DREAL et du CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel des Hauts-de-France)

Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable

Sensibiliser petits et grands aux enjeux liés à la biodiversité est l'une des priorités de la LPO Nord.

C'est pourquoi nous intervenons auprès d'un large public et dans diverses structures : établissements scolaires, centres de loisirs, EHPAD, communes, entreprises...

Nos animations (+ de 300 en 2022) peuvent prendre différentes formes telles que des ateliers à thème, sorties nature, stands, rallyes nature, conférences, expositions, ou encore des chantiers nature.

Médiation Faune Sauvage

Nous sommes à l'écoute de toutes sollicitations concernant la faune sauvage : questions réglementaires, problèmes de cohabitation avec la faune, craintes liées à la présence d'animaux, découverte d'un animal en détresse...

La LPO Nord a rejoint en tant que partenaire la LPO du Pas-de-Calais dans **le réseau SOS faune Sauvage** afin d'apporter une solution pour la faune sauvage en détresse sur la région des Hauts de France , c'est plus de **5000 appels qui ont été traités en 2022**.



Annexe 2 : ASPECT JURIDIQUE

Chaque année, de nombreux nids d'hirondelles et de martinets sont détruits ou déplacés au nom de travaux d'aménagement ou pour empêcher les salissures. Cela perturbe ces oiseaux au retour de leur migration hivernale puisqu'ils ont tendance à revenir aux mêmes nids. C'est un facteur important du déclin alarmant de ces espèces !

1- Que dit la réglementation ?

Les hirondelles et martinets sont tous deux des espèces protégées au titre de l'article L411-1 du code de l'environnement (article issu de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature).

Les hirondelles sont des oiseaux protégés par l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009, qui interdit de détruire les individus, les nids, les œufs, les poussins ou de perturber intentionnellement les animaux.

A noter que les nids restent protégés même quand les hirondelles sont absentes (période hivernale).

2- Statut juridique de l'espèce

L'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection est l'application de l'article L411-1 aux espèces d'oiseaux. En ce qui concerne toutes les espèces d'oiseaux protégées, sont interdits en tout temps et en tout lieu :

- "la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids"
- "la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel"
- "la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée"
- "la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés"

Il est donc interdit de détruire ou d'enlever un nid d'hirondelle ou de martinet, même en dehors des périodes de présence de ces espèces !

La destruction intentionnelle d'une espèce protégée est punie par la loi (3 ans de prison et jusqu'à 150 000 € d'amende).

3- En pratique que faire ?

Quand il est nécessaire d'effectuer des travaux pouvant impacter les hirondelles, comme les travaux de rénovation de toiture ou de façade ou de démolition ?

Avant toute intervention, il est impératif de faire un diagnostic écologique qui déterminera si il est nécessaire de demander une dérogation auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), à l'aide d'un document spécialement dédié le CERFA n°13614*01

La dérogation à la destruction des nids ou de l'espèce pourra être accordée, **moyennant l'installation de nids artificiels (en compensation à ceux détruits), de dates de travaux adaptées à la période de nidification.**

4- Procédure de dérogation

Selon l'article L411-2 4) du code de l'environnement, la dérogation **ne peut pas être accordée** s'il existe une **solution alternative** à la destruction, si elle remet en cause le **maintien de la population** de l'espèce ou si l'opération n'est pas justifiée par **au moins un des cinq motifs** suivants :

- Dans l'intérêt de la protection de la biodiversité
- Pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, élevages, et "autres formes de propriété"
- Dans l'intérêt de la santé, la sécurité publiques ou tout autre raison impérative d'intérêt public majeur
- Recherche, éducation, repeuplement et réintroduction d'espèces
- Pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens."

La dérogation doit être obtenue avant la réalisation de l'opération. L'arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations prévoit que la demande de dérogation doit être **déposée à la DDTM ou la DREAL** via un formulaire. ([Cerfa n°13614*01](#)).

Si la préfecture estime qu'il n'y a pas de solution alternative, elle délivrera la dérogation par un arrêté préfectoral qui comportera un cahier des charges imposant des mesures d'évitement **et de compensation** (pose de nids artificiels, ...)

Procédure avec la DDTM

La LPO Nord a rencontré les équipes de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) le 9 juillet 2021 pour évoquer différents dossiers, dont le cas des mesures de protection à mettre en place dans le cadre de la **séquence ERC : Eviter Réduire Compenser**.

La DDTM a rappelé les principes suivants :

- *Les travaux portant atteinte aux nids d'hirondelles ou aux bâtiments abritant les nids devront faire l'objet d'une demande de dérogation pour la destruction d'une espèce protégée. Il conviendra donc de communiquer à la DDTM un rapport complet présentant : votre projet ; une justification du projet ; l'analyse des impacts sur la biodiversité, et sur les hirondelles en particulier ; le déploiement de la séquence Eviter Réduire Compenser. Ce dossier doit être accompagné du CERFA 13*614*01 relatifs aux espèces protégées et à leur habitat.*
- *Pour les bâtiments qui n'abritent pas de nids, la demande de dérogation n'est pas nécessaire. En revanche, il conviendra de vérifier que les travaux ne porteront pas atteinte aux couples nicheurs à proximité immédiate (dérangement ou effarouchement).*

Après échange avec la DDTM, en la personne de Mr DIDELET, il a été rappelé que la DDTM consulte le CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) qui a deux mois pour se prononcer ; **ce qui donne une durée d'instruction d'environ 4 mois en moyenne**.

Contacts utiles :

Les contacts à la **DDTM** (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) :

- Mme BAUDELLOT roseline.baudelot@aisne.gouv.fr pour l'Aisne
- Mr DIDELET fredreric.didelet@nord.gouv.fr pour le Nord

Coordonnées générales des services de la DDTM :

pour l'Aisne : ddt-env-pn@aisne.gouv.fr

pour le Nord : ddtm-see@nord.gouv.fr

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)

44, rue de Tournai - CS 40259 - 59019 LILLE Cedex

secretariat.csrpn-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Annexe 3 : Ecologie de l'hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*).



©Francis Flinois



©Dominique Cracco

1- Description : L'Hirondelle de fenêtre mesure 12 à 13 cms de long pour une envergure de 26 à 29 centimètres et pèse entre 15 et 21 grammes.

Elle a le dessus de son corps bleu noir à reflets métalliques alors que la base de sa queue (croupion), sa gorge et son ventre sont entièrement blancs. Elles arrivent en France au mois d'avril pour repartir en Afrique en septembre.

2- Habitat : Citadine et grégaire, l'Hirondelle de fenêtre niche en colonie dans les villes, au niveau des encoignures de fenêtre ou sous les débordements architecturaux (gouttière, avant-toit).

Elle s'installe à une hauteur très variable, pourvu qu'elle y trouve un support adapté et de quoi construire son nid, c'est-à-dire principalement de la boue et des brins d'herbe.

3- Reproduction : Bâtitrice, l'Hirondelle de fenêtre construit ou restaure son nid ce qui peut lui prendre 10 jours pour la construction du nid entier et environ 3 jours pour la restauration. **L'hirondelle utilise beaucoup d'énergie et de temps à faire son nid, c'est pourquoi il est important de les préserver pour assurer la survie de l'espèce.**

Le nid est totalement fermé avec une unique ouverture au sommet. Une première ponte composée de trois à quatre oeufs blancs est déposée avant la fin mai et généralement une seconde intervient à la fin du mois d'août. La couvaison effectuée par les deux partenaires dure en moyenne 14,6 jours. Par la suite, les jeunes sont nourris durant une trentaine de jours mais restent cependant dépendants de leurs parents quelques temps après leur envol. La longévité est d'environ 15 ans.

Oiseau migrateur bien connu, « **annonciateur du printemps et de l'automne** » elles vivent proche des hommes et rythme les saisons après un long périple migratoire ! Elles sont capables de faire plus de 6000 kilomètres pour se rendre dans leurs quartiers d'hiver africains en traversant la Méditerranée et le Sahara à l'aller comme au retour.

Mais pourquoi migrent-elles donc ?

Leur régime alimentaire étant constitué exclusivement d'insectes volants (ressource disparaissant l'hiver en Europe); les hirondelles et les martinets partent dans les contrées africaines où ces insectes continuent de proliférer l'hiver. Elles subissent un certain nombre d'atteintes et sont de moins en moins nombreuses du fait de la raréfaction des insectes et de la transformation de leurs habitats.

Un symbole du printemps en danger !

Ces dernières années, les hirondelles ont vu leurs effectifs chuter : baisse de 42 % pour l'Hirondelle de fenêtre depuis 1989 selon le Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) coordonné par le Muséum national d'Histoire naturelle et la LPO. Les raisons de ce déclin sont multiples, citons les principales : baisse de la ressource alimentaire par l'emploi d'insecticides, destruction directe des nids, impacts sur les bâtiments (disparition de bâtiments ouverts, ravalement de façades...).

Pour les protéger un arrêté ministériel existe depuis 2009.



©Christophe Sali, Hirondelle de fenêtre construisant son nid avec des boulettes de boues et de salive

LPO Nord

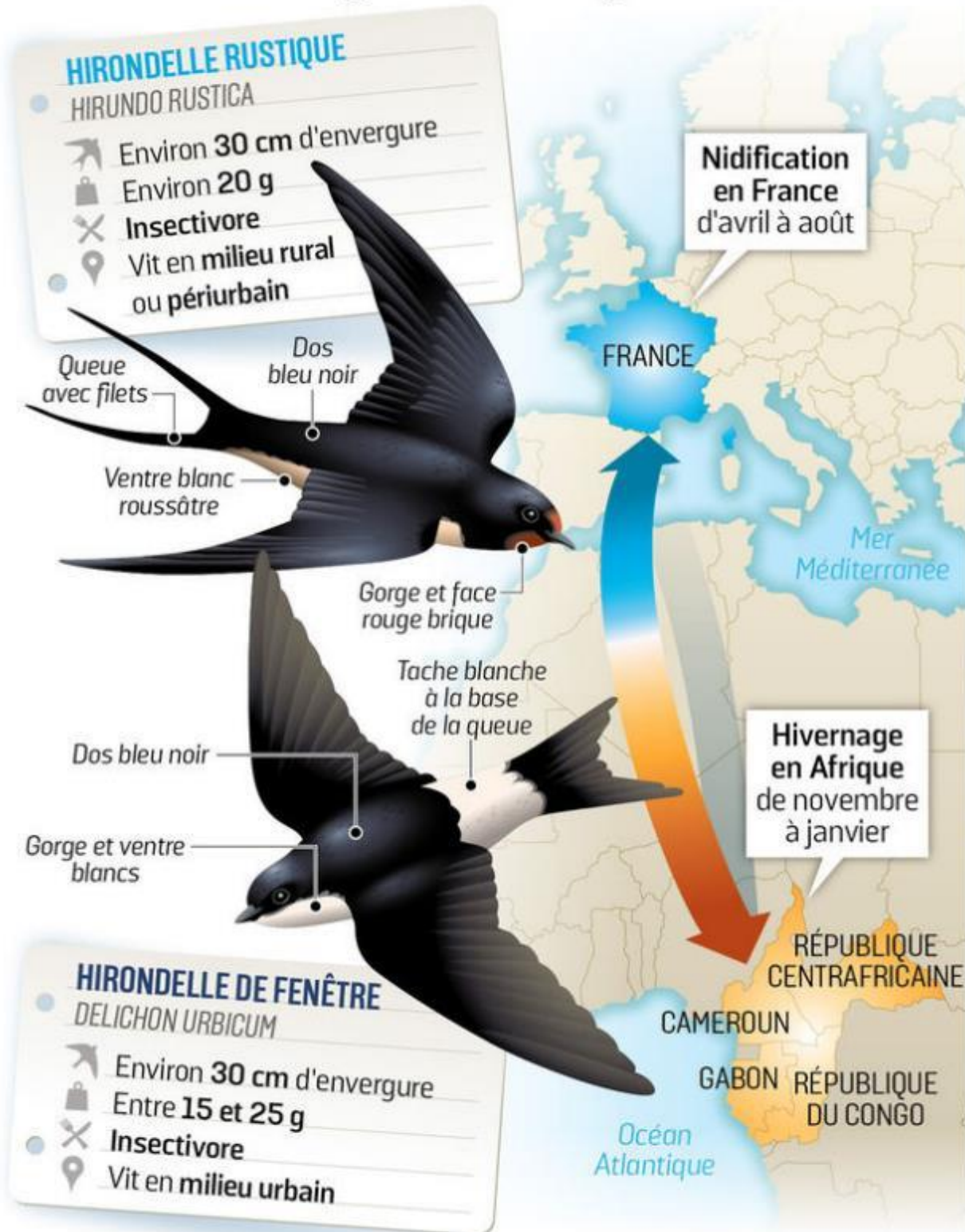
Association déclarée sous le N° W59 300 3636

N° SIRET : 800 986 820 00036 - Code NAF : 94.99Z

Siège social: 27 rue Jean BART – 59000 Lille

Tél. : 06 56 84 19 92 • <http://nord.lpo.fr> • nord@lpo.fr

Portrait de ces grandes migratrices



HIRONDELLE RUSTIQUE
HIRUNDO RUSTICA

- Environ 30 cm d'envergure
- Environ 20 g
- Insectivore
- Vit en milieu rural ou périurbain

Queue avec filets

Dos bleu noir

Ventre blanc roussâtre

Gorge et face rouge brique

Dos bleu noir

Tache blanche à la base de la queue

Gorge et ventre blancs

HIRONDELLE DE FENÊTRE
DELICHON URBICUM

- Environ 30 cm d'envergure
- Entre 15 et 25 g
- Insectivore
- Vit en milieu urbain

Nidification en France d'avril à août

FRANCE

Mer Méditerranée

Hivernage en Afrique de novembre à janvier

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

CAMEROUN

GABON

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Océan Atlantique

LP/INFOGRAPHIE - T.H. SOURCE : LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX.

LPO Nord

Association déclarée sous le N° W59 300 3636

N° SIRET : 800 986 820 00036 - Code NAF : 94.99Z

Siège social: 27 rue Jean BART - 59000 Lille

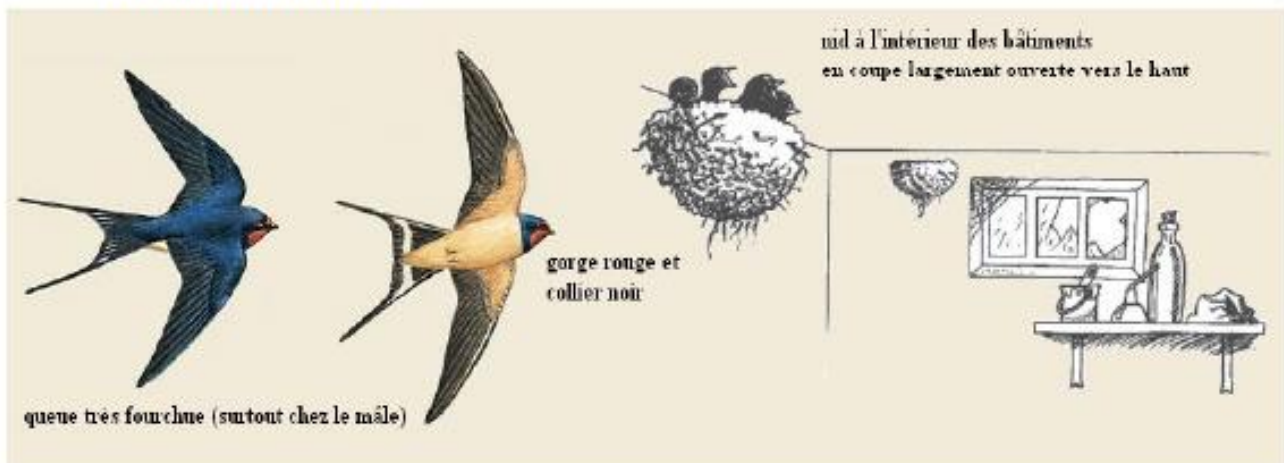
Tél. : 06 56 84 19 92 • <http://nord.lpo.fr> • nord@lpo.fr

Deux espèces d'hirondelles anthropophiles : une à l'intérieur l'autre à l'extérieur du bâti !

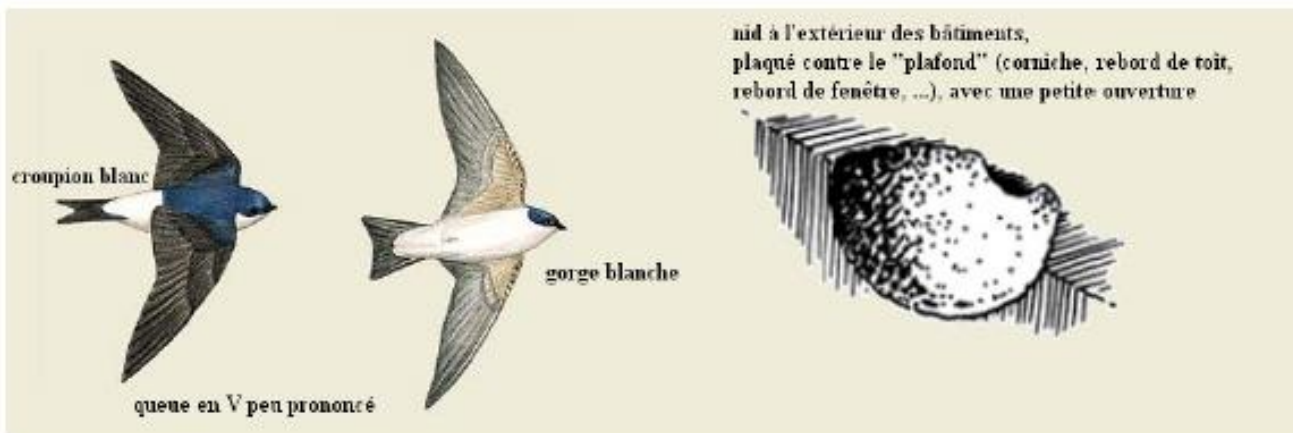
Les deux principales espèces d'hirondelles inféodés aux bâtis revenant dans nos régions au printemps sont l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) qui niche à l'extérieur principalement sous les rebords de toits, sous un balcon ; et l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) qui occupe l'intérieur d'anciens bâtiments, grange, étable, remise ... Noire et blanche, l'Hirondelle de fenêtre niche construit son nid avec de la boue, en forme de coupe et revient au même endroit d'une année sur l'autre. L'Hirondelle rustique est plus rurale ; son nid est également fait de boue. On la reconnaît grâce à sa queue fourchue et ses ailes effilées. Elles sont toutes les deux insectivores.

Ne pas confondre :

Hirondelle rustique :



Hirondelle de fenêtre :



Source : LPO Moselle

LPO Nord

Association déclarée sous le N° W59 300 3636

N° SIRET : 800 986 820 00036 - Code NAF : 94,99Z

Siège social: 27 rue Jean BART - 59000 Lille

Tél. : 06 56 84 19 92 • <http://nord.lpo.fr> • nord@lpo.fr

Pour tout complément d'information

Merci de contacter :

Pour Clésence : **Frédéric WIART**
Responsable Maintenance Territorial
06 17 01 65 70
frederic.wiart@clesence.fr

Charlène AYELO
Conductrice d'opérations-AMO
07 88 95 83 21
cayelo@utiliti.onmicrosoft.com

Pour la LPO Nord : **Damien Villotta**
Responsable de projets Nature en ville
06 37 70 83 20
damien.villotta@lpo.fr